

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET SUR L'ÉTAT DES ÉLÉMENTS QUI ONT ÉTÉ INSCRITS SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

FORMULAIRE ICH-10

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

Synthèse des obligations en matière d'établissement de rapports

1. Les États parties soumettent périodiquement au Comité :
 - a. Un rapport sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national, indiquant notamment l'état actuel de tous les éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits sur la Liste représentative présents sur leur territoire ;
 - b. Des rapports sur l'état des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur leur territoire qui ont été inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente.
2. Les rapports au Comité sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Formulaire ICH-10) doivent être reçus par l'UNESCO au plus tard le 15 décembre de la sixième année qui suit l'année au cours de laquelle l'État partie a déposé son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, et ensuite tous les six ans.
3. Tout État non partie à la Convention sur le territoire duquel sont présents des éléments proclamés Chefs-d'œuvre ayant été intégrés dans la Liste représentative et qui a consenti à accepter les droits et à assumer les obligations qui en découlent devra soumettre au Comité un rapport sur ces éléments en 2014, et ensuite tous les six ans. Il remplira à cet effet les sections A, C et D du Formulaire ICH-10.

Réception et traitement des rapports

4. Les États doivent remettre les rapports en anglais ou en français, langues de travail du Comité, en utilisant le Formulaire ICH-10 prévu à cet effet. Ils sont encouragés à les remettre dans les deux langues chaque fois que c'est possible. Ils en adressent un exemplaire original signé (ou plusieurs) à :

UNESCO, Section du patrimoine culturel immatériel

Secteur de la culture

1, rue Miollis

75732 Paris Cedex 15

France

Téléphone : +33 (0) 1 45 68 43 95

Courrier électronique : ich-reports@unesco.org

Télécopie : +33 (0) 1 45 68 57 52 (pour la correspondance seulement, à l'exclusion des rapports)

Chaque fois que c'est possible, les rapports doivent aussi être transmis sous forme électronique, sur CD-ROM ou par Internet. Ils doivent être présentés en format .rft standard ou .doc et la taille de la police de caractères utilisée doit être au minimum de 10.

5. Tout rapport doit se terminer par la signature originale du fonctionnaire compétent pour le signer au nom de l'État.
6. À réception des rapports des États parties, le Secrétariat les enregistre, en accuse réception et vérifie qu'ils sont complets. Si les rapports sont incomplets (c'est-à-dire s'ils ne contiennent pas d'éléments d'information suffisants pour que le Comité puisse les examiner), le Secrétariat indique à l'État partie comment le compléter.
7. Le Secrétariat transmet au Comité, avant chacune de ses sessions ordinaires, un aperçu de tous les rapports reçus. Cet aperçu ainsi que les rapports sont également mis à la disposition des États parties pour information.
8. Après la session au cours de laquelle ils ont été examinés par le Comité, les rapports sont mis à la disposition du public pour information, sauf si le Comité en décide autrement dans des cas exceptionnels.
9. Dans les rapports, les États parties doivent décrire, expliquer ou démontrer, selon qu'il convient pour chacune des parties du formulaire, plutôt que simplement déclarer ou affirmer. Les déclarations doivent être solidement étayées par des preuves et des explications.
10. Dans la partie concernant l'information à fournir pour chaque élément, si aucune information n'est disponible pour un élément donné, les initiatives menées pour rechercher cette information et les difficultés rencontrées doivent être explicitées.

Les États parties devant soumettre un rapport :

Sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état des éléments qui ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Compléter le présent **formulaire ICH-10**

Sur l'état d'un élément inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

Ne pas utiliser le présent formulaire, mais compléter le **formulaire ICH-11**

FORMULAIRE ICH-10

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET SUR L'ÉTAT DES ÉLÉMENTS QUI ONT ÉTÉ INSCRITS SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Le Formulaire ICH-10 comporte quatre parties : A. Page de couverture ; B. Mesures prises pour mettre en œuvre la Convention au niveau national ; C. État des éléments inscrits sur la Liste représentative ; D. Signature au nom de l'État.

Les États parties doivent renseigner les quatre parties. Les États non parties à la Convention qui font rapport sur l'état d'éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits sur la Liste représentative en 2008 doivent remplir les parties A, C et D, mais peuvent aussi rendre compte de leur exécution des mesures mentionnées dans la partie B.

A. PAGE DE COUVERTURE

A.1. État auteur du présent rapport

Dans le cas d'un rapport au sujet d'un élément inscrit sur la Liste représentative soumis par un État non partie à la Convention, le nom de l'État doit être indiqué, accompagné de la mention « État non partie à la Convention ».

Belgique

A.2. Date du dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion

Elle peut être consultée en ligne à l'adresse suivante :
www.unesco.org/culture/ich.

24/03/2006

A.3. Éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, le cas échéant

Veillez établir une liste de tous les éléments présents sur le territoire de votre pays qui sont inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente et indiquer en quelle année ils y ont été inscrits ; pour ce qui est des éléments multinationaux, veuillez indiquer quels autres États sont concernés.

Néant

A.4. Éléments inscrits sur la Liste représentative, le cas échéant

Veillez établir la liste de tous les éléments présents sur le territoire de votre pays qui sont inscrits sur la Liste représentative et indiquer en quelle année ils y ont été inscrits ; pour ce qui est des éléments multinationaux, veuillez indiquer quels autres États sont concernés.

1. Le carnaval de Binche (2008)
2. Géants et dragons processionnels de Belgique et de France (2008)
3. La procession du Saint-Sang à Bruges (2009)

4. Le carnaval d'Alost (2010)
5. La fauconnerie, un patrimoine humain vivant (2010 et avec extensions 2012)
6. Houtem Jaarmarkt, foire annuelle d'hiver et marché aux bestiaux à Hautem-Saint-Liévin (2010)
7. Les Krakelingen et le Tonnekensbrand, fête du feu et du pain de la fin de l'hiver à Grammont (2010)
8. Le répertoire du rituel des classes d'âge de Louvain (2011)
9. Les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse (décembre 2012)

A.5. Programmes, projets ou activités considérés comme les plus conformes aux principes et objectifs de la Convention, le cas échéant

Veillez établir la liste de tous les programmes, projets ou activités de votre pays que le Comité a décidé de promouvoir en vertu de l'article 18, en indiquant en quelle année ils ont été sélectionnés ; pour ce qui est des éléments multinationaux, veuillez indiquer quels autres États sont concernés.

- Un programme pour cultiver la ludodiversité : la sauvegarde des jeux traditionnels en Flandre (2011)

A.6. Synthèse du rapport

Veillez fournir une synthèse du rapport, qui permette au grand public de comprendre l'état d'avancement général des mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre la Convention.

500 mots au maximum.

La Belgique est un État fédéral. Les trois Communautés – flamande, française et germanophone – exercent chacune une compétence autonome pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Chacune mène sa propre politique pour la mise en œuvre de la convention (mais il y a des structures d'échange d'information). Chaque section du rapport opère la distinction entre ces trois politiques.

La Communauté flamande

La Communauté flamande mène une politique de facilitation. Elle développe et/ou facilite un réseau d'organisations de patrimoine culturel et soutient les autorités locales pour la mise en œuvre d'une politique axée sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Tant les organisations de terrain que les administrations locales fonctionnent en tant qu'agents du patrimoine et développent une prestation de services orientée vers le renforcement de la capacité des communautés patrimoniales sur le plan du contenu, en vue de la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. Avec la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) comme référence importante, le concept de "communauté patrimoniale" est décrit comme composé de personnes et organisations qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures.

Ce réseau assiste les communautés, groupes et individus pour le développement de mesures de sauvegarde. Le soutien à ce réseau d'organisations est établi sur la base du décret sur le Patrimoine culturel (2008, révisé 2012). Ce décret forme la base légale du soutien des organisations de patrimoine culturel qui développent une action en faveur du patrimoine mobilier et/ou immatériel. La Communauté flamande a procédé à un inventaire ascendant du patrimoine

culturel immatériel. Entre 2008 et 2012, 33 éléments ont ainsi été inscrits à cet Inventaire du Patrimoine culturel immatériel.

La Communauté française

D'une manière générale, les éléments reconnus ne sont pas en danger en Communauté française ; au contraire, on constate que la participation des communautés locales est en augmentation.

La gestion et la protection des éléments reconnus sont pour l'essentiel assumés par les autorités locales (communales) avec la collaboration des associations représentant les communautés qui entretiennent et transmettent les éléments du Patrimoine culturel immatériel et avec l'aide des services du Ministère de la Communauté française.

Des actions d'éducation et de sensibilisation du public au Patrimoine culturel immatériel sont réalisées autour d'éléments reconnus ou en voie de reconnaissance, notamment par la création d'outils pédagogiques adaptés aux écoles primaires et par la réalisation de DVD présentant les manifestations et leur histoire.

Dans le cadre des candidatures internationales présentées ou en cours de préparation, des contacts ont été noués avec d'autres éléments issus de différents pays (France, Espagne, Italie, etc.).

La Communauté germanophone

Du côté de la Communauté germanophone, les mesures de mise en œuvre de la Convention comportent deux niveaux:

- Premièrement, un projet de décret est actuellement préparé créant un inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel et promouvant les mesures de sauvegarde de ce patrimoine à travers son identification, la documentation, l'exploration, la conservation, la protection, la promotion, la valorisation et la transmission. L'entrée en vigueur de ce projet est prévue pour le 1er janvier 2014 (voir B.2.).
- Deuxièmement, la Communauté germanophone procède pour l'heure à la valorisation et à la protection du patrimoine culturel immatériel à travers la mise en œuvre d'un concept de développement régional. Un des projets faisant partie de ce concept concerne par exemple la sauvegarde des dialectes et des traditions (voir B.3.).

B. MESURES PRISES EN APPLICATION DE LA CONVENTION

Dans toute la partie B, ci-dessous, on entend par « mesures » les mesures juridiques, techniques, administratives et financières appropriées prises par l'État ou par la société civile – communautés, groupes, voire, lorsque c'est approprié, individus – sous l'impulsion de l'État. L'État doit décrire, chaque fois que c'est pertinent, les efforts qu'il déploie pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent des éléments de patrimoine culturel immatériel et pour les impliquer de près dans leur gestion (article 15 de la Convention).

B.1. Capacités institutionnelles de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Rapport sur les mesures visant à renforcer les capacités institutionnelles de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, comme indiqué à l'article 13 de la Convention et au paragraphe 99 des Directives opérationnelles.

B.1a Organismes compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Chaque État doit « désigner ou établir un ou plusieurs organismes compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (article 13). Veuillez indiquer à quelle(s) entité(s) cette responsabilité a été confiée et en communiquer les coordonnées complètes.

La Communauté flamande

Après la ratification en 2006 de la convention de 2003 et son entrée en vigueur grâce aux directives opérationnelles en 2008, la Communauté flamande s'est attelée à la définition d'une politique de long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Flandre. Fin 2010, la ministre flamande de la Culture publiait la note de vision de la Communauté flamande « Une politique pour le patrimoine culturel immatériel en Flandre ». En 2012, cette note de vision a été traduite en français et en anglais et publiée dans le document trilingue « VAN DEN BROUCKE, Dries et THYS, Arlette (éd.), 2012, *La politique de l'Autorité flamande pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel. Arts et Patrimoine, Bruxelles.* ». Cette publication a été imprimée en 750 exemplaires et diffusée lors de l'Assemblée générale de la convention de 2003 à Paris en 2012. La publication peut également être téléchargée au format PDF sur le site web www.kunstenenerfgoed.be > immaterieel erfgoed > publicaties ou via http://issuu.com/kunstenenerfgoed/docs/het_beleid_van_de_vlaamse_overheid_voor_het_borgenn/1 (les versions française et anglaise commencent aux pages 73 et 146, respectivement).

Pour définir sa politique de long terme, la Communauté flamande s'est appuyée sur les travaux réalisés par le passé dans le domaine de la culture populaire, sur la politique globale développée en matière de patrimoine culturel et sur les principes et objectifs de la convention.

L'agence des Arts et du Patrimoine (Ministère de la Communauté flamande de Belgique) est responsable de la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique relative au patrimoine culturel immatériel. En participant à des journées d'étude, des conférences internationales et des débats, et du fait qu'elle est également responsable de la politique en matière de culture populaire, l'agence a développé une expertise sur la convention et sa mise en œuvre. Ses experts ont participé aux Assemblées générales et au Comité intergouvernemental de la convention.

- Ministère de la Communauté flamande de Belgique. Département du Culture, Jeunesse, Sport et Médias, Agence des Arts et du Patrimoine (Agentschap Kunsten en Erfgoed), rue d'Arenberg 9, BE 1000 Bruxelles
 - Coordonnées générales : Tél. : + 32 2 553 68 68, cultureelerfgoed@vlaanderen.be et www.kunstenenerfgoed.be

- Hans van der Linden, hans.vanderlinden@cjsm.vlaanderen.be
- Marina Laureys, marina.laureys@cjsm.vlaanderen.be

Deux acteurs clés interviennent de manière complémentaire dans le renforcement des capacités des organisations qui sauvegardent ou contribuent à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel. En sa qualité d'interface, FARO, facilite la coopération de l'ensemble du secteur du patrimoine culturel en Flandre et s'efforce d'introduire les innovations et développements internationaux en Flandre et vice versa. En ce qui concerne tapis plein, les activités de l'organisation, qui s'orientaient vers la stimulation de la participation au patrimoine au sens large, ont évolué pour se concentrer davantage sur l'application de la participation au patrimoine dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. La Communauté flamande subventionne ces deux structures :

- FARO, Interface flamande pour le Patrimoine culturel, rue du Poinçon 51, 1000 Bruxelles, +32 2 213 10 60, info@faronet.be, www.faronet.be, (directeur Marc Jacobs, marc.jacobs@faronet.be) (ONG accréditée, n° 90053)
- tapis plein, centre d'expertise avec une attention particulière pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Sint-Jakobsstraat 36, 8000 Brugge. +32 50 68 37 94, info@tapisplein.be, www.tapisplein.be, (directeur Jorijn Neyrinck, jorijn@tapisplein.be) (ONG accréditée, n° 90186)

Ces structures soutiennent les organisations du patrimoine culturel dans le cadre du développement de méthodologies pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Leurs activités incluent le développement de pratiques, l'appui à ces pratiques et la sensibilisation. Elles accompagnent en outre les cellules du patrimoine des administrations locales ainsi que les organisations du patrimoine culturel pour veiller à ce que celles-ci soient également informées des méthodes actuelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Dans la politique à long terme qui a été mise en place, le terme « communauté patrimoniale » désigne un groupe d'organisations et de personnes qui se sentent concernées par le patrimoine culturel immatériel ou par un aspect spécifique. L'organisation du patrimoine qui contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel concerné fait également partie de cette communauté du patrimoine.

Au moment de l'introduction de ce rapport (décembre 2012), les organisations du patrimoine culturel subventionnées au niveau flamand qui accompagnent diverses communautés patrimoniales pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel sont les suivantes :

- n° 90033: Heemkunde Vlaanderen vzw, Zoutwerf 5, BE 2800 Mechelen, tél. : + 32 15 20 51 74, info@heemkunde-vlaanderen.be
- n° 90126: LECA (Volkskunde Vlaanderen vzw), Sint-Amandstraat 72, BE 9000 Gent, tel: + 32 9 223 97 00, info@volkskunde-vlaanderen.be
- n° 90144: Sportimonium vzw, Trianondreef 19, BE 1981 Zemst, tél. : + 32 15 61 82 22, sportmuseum@sportmuseum.be
- n° 90161: het Firmament vzw, Hoogstraat 83, BE 2800 Mechelen, tél. : + 32 15 34 94 36, contact@hetfirmament.be
- n° 90163: Het Huis van Alijn vzw, Kraanlei 65, BE 9000 Gent, tél. : + 32 9 269 23 50, info@huisvanalijn.be
- n° 90203: Openluchtmuseum Bokrijk, Bokrijklaan 1, BE 3600 Genk, tél. : + 32 11 26 53 00, bokrijk@limburg.be

Toutes les organisations susmentionnées sont des ONG accréditées par l'UNESCO. Chacune d'entre elles est subventionnée par la Communauté flamande. Les prestations de services qu'elles développent bénéficient aux communautés patrimoniales. Elles vont à la rencontre des besoins des communautés patrimoniales qui relèvent de leur domaine d'action. Les communautés patrimoniales, ou les groupes et individus qui pratiquent et sauvegardent le patrimoine immatériel, exercent ainsi un impact sur l'action de ces organisations.

Certaines organisations ont été accréditées en tant qu'ONG par l'UNESCO, mais ne sont pas ou plus subventionnées par le gouvernement flamand :

- n° 90054: Instituut voor Vlaamse Volkskunst vzw, p/a Gert Laekeman, voorzitter Dorpsstraat 83, BE 9190 Stekene, tél. : + 32 3 779 85 41, info@instituutvlaamsevolkskunst.be
- n° 90039: Federatie van Vlaamse Historische Schuttersgilden, Breeërsteenweg 394 BE3640 KINROOI, tél. : + 32 89 70 29 50, vlaamseschutters@skynet.be
- n° 90135: Kant in Vlaanderen vzw, Kantsite Ursulinen Clockemstraat 5a, BE 3800 Sint-Truiden tél. : + 32 11 88 15 88, info@kantinvlaanderen.be
- n° 90294 : INTACH België vzw/ Indian National Trust of Art and Cultural Heritage Belgium, Vital Decosterstraat 72 BE 3000 Leuven, tél.: + 32 16 23 08 30, info@intach.be

Par ailleurs, sur la base du décret sur le Patrimoine culturel, la Communauté flamande soutient des organisations qui ne sont pas (encore) accréditées par l'UNESCO. Les organisations suivantes développent également une action en faveur des communautés patrimoniales qui sauvegardent ce patrimoine culturel immatériel :

- Resonant vzw, Parijsstraat 72B, BE 3000 Leuven, tél. : + 32 16 32 99 55, info@resonant.be
- ETWIE vzw, Voormuide 25, BE 9000 Gent, tel: + 32 475 70 88 34, info@etwie.be
- CVAa vzw, Jan Van Rijswijcklaan 155, BE 2018 Antwerpen, tél. : +32 (0)3 242 89 70, cvaa@vai.be
- Familiekunde Vlaanderen vzw, Van Heybeeckstraat 3, BE 2170 Antwerpen, tél. : + 32 3 646 99 88, info@familiekunde-vlaanderen.be
- CRKC vzw, Abdij van Park 7, BE 3001 Leuven, tél. : + 32 16 40 60 73, jan.clinckaert@crkc.be
- CAG vzw, Naamsestraat 63 - 5308, BE 3000 Leuven, tél : + 32 16 32 35 25, contact@cagnet.be

En outre, la Communauté flamande subventionne les administrations locales afin qu'elles développent une politique locale en matière de patrimoine. Celles-ci engagent des collaborateurs du patrimoine dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique et établissent une cellule du patrimoine. Ces collaborateurs travaillent au niveau local à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Pour une liste des cellules du patrimoine : www.erfgoedcellen.be.

Tant les organisations dont l'action s'étend à toute la Flandre que les cellules du patrimoine fonctionnent comme des médiateurs ou courtiers du patrimoine. Ce réseau est décrit dans l'article « Une politique de facilitation – un réseau d'experts et un site web interactif avec base de données pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ». Ce texte est paru dans la publication trilingue VAN DEN BROUCKE, Dries et Arlette THYS (éd.) (2012), pp. 60 sqq., pp. 132 sqq. ou pp. 202 sqq.

La Communauté flamande subventionne l'action structurelle de ces organisations (qui peut s'étendre au-delà du patrimoine culturel immatériel) à hauteur d'un montant de 12,5 millions d'euros par an, soutenant de surcroît la possibilité de structurer l'action en projets. Un réseau de médiateurs qui accompagnent les communautés patrimoniales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peut ainsi être soutenu.

L'Agence des Arts et du Patrimoine (Agentschap Kunsten en Erfgoed), a développé un instrument important en vue de stimuler la collaboration dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et pour sa sauvegarde en Flandre, à savoir le site web interactif avec base de données www.immaterieelerfgoed.be.

L'investissement de la Communauté flamande dans un réseau d'organisations et le lancement de la plateforme www.immaterieelerfgoed.be offrent aux communautés patrimoniales opportunités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qu'elles conservent. Grâce à leur participation aux plans politiques des organisations subventionnées et à www.immaterieelerfgoed.be, les communautés, groupes et individus peuvent contribuer à

l'élaboration de la politique et plaider pour les mesures appropriées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Flandre.

La Communauté française

Ministère de la Communauté française de Belgique
Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques
Service du Patrimoine culturel ; Directeur M. P. Dartevelle
Secteur de l'ethnologie ; Responsable M. R. Zeebroek
Commission du Patrimoine oral et immatériel ; Président M. J.-P. Ducastelle
boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles - Belgique
téléphone + 32 2 413.32.79
mail : renaud.zeebroek@cfwb.be
web : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=7295>

La Communauté germanophone

Monsieur M. Brûls
Département Culture, Jeunesse et Formation des adultes
Ministère de la Communauté germanophone
1, Gospertstraße
4700 Eupen - Belgique
téléphone : +32 87 789 665, Fax +32 (0)87 556 476
mail : manuel.bruels@dgov.be

B.1b Institutions de formation à la gestion du patrimoine culturel immatériel

Indiquez quelles institutions de ce type ont été créées, sont nées à l'initiative de l'État ou ont été renforcées par lui et communiquez leurs coordonnées complètes.

La Communauté flamande

Le réseau que soutient la Communauté flamande se charge également de la formation et de l'accompagnement des communautés patrimoniales en ce qui concerne la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel immatériel. FARO, l'Interface flamande pour le Patrimoine culturel et l'asbl tapis plein jouent, à cet égard, un rôle complémentaire : elles accompagnent les autres organisations et les initient aux méthodologies de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les organisations dont l'action couvre l'ensemble de la Communauté flamande prêtent assistance aux communautés patrimoniales pour la gestion du PCI. Les cellules locales du patrimoine en font de même.

Entre-temps, la chaire de la KULeuven consacrée au folklore (European Ethnology) a été supprimée mais l'on espère que de nouveaux programmes académiques seront bientôt lancés.

Par ailleurs, la Plateforme Unesco Flandre a déjà consenti de nombreux efforts pour la sensibilisation au patrimoine culturel immatériel (Leopold II laan 2 - 8670 Oostduinkerke, tél. : +32 58 52 36 41, info@unesco-vlaanderen.be, <http://www.unesco-vlaanderen.be>).

Enfin, il convient de mentionner également la Commission flamande pour l'UNESCO (<http://www.vuc.be>), qui bénéficie du soutien du Département flamand des Affaires étrangères, qui a des fonctions de coordination et de réflexion et soigne les contacts avec les commissions étrangères et de la Communauté française.

La Communauté française

Une telle institution n'a pas été créée par l'État en Communauté française.

La Communauté germanophone

Une telle institution n'a pas été créée par l'État en Communauté germanophone.

B.1c Institutions de documentation sur le patrimoine culturel immatériel

Indiquez quelles institutions de ce type ont été établies par l'État et communiquez leurs coordonnées complètes ; décrivez toute mesure prise par l'État pour faciliter l'accès à ces institutions.

La Communauté flamande

La Communauté flamande compte de nombreux acteurs chargés de la gestion des collections et des archives. Presque chaque commune et chaque province dispose d'archives publiques. Chacun de ces services intègre également des collections d'archives d'associations, entreprises et organisations de son champ d'action. Parallèlement, L'Agence des Arts et du Patrimoine (Agentschap Kunsten en Erfgoed), subventionne divers organismes archivistiques thématiques ainsi que l'« Archiefbank Vlaanderen » (banque d'archives de la Flandre). Archiefbank Vlaanderen dresse un inventaire de toutes les archives de droit privé de la Communauté flamande.

La carte (et base de données) du champ du patrimoine culturel (www.erfgoedkaart.be) offre un aperçu de toutes sortes de petites et grandes organisations qui jouent un rôle en matière de documentation.

Par ailleurs, les archives des sociétés de télévision, radio et internet augmentent rapidement, notamment celles de la radiotélévision publique (VRT, boulevard Auguste Reyers 52, 1043 Bruxelles, tél. : + 32 2 741 31 11, www.vrt.be) mais aussi celles des radiotélévisions régionales. Mediargus.be donne accès aux archives des journaux.

Grâce à ce dense réseau d'organismes archivistiques, les communautés patrimoniales disposent de nombreuses solutions pour l'accompagnement au niveau de la gestion de la documentation et des archives qu'elle conserve ou qui découlent de l'exercice du patrimoine culturel immatériel. À cet égard également, L'Agence des Arts et du Patrimoine (Agentschap Kunsten en Erfgoed) s'appuie sur un modèle de mise en réseau. Les administrations locales et leurs professionnels et médiateurs du patrimoine orientent les organisations vers ces organismes au niveau flamand pour la gestion de leur documentation.

Les organisations de terrain énumérées au point B1.a jouent elles aussi un rôle essentiel dans la documentation du patrimoine culturel immatériel. Différentes organisations mettent sur pied des projets qui, à l'échelle de la Communauté flamande, répertorient et documentent certains thèmes ou répertoires du PCI. Le projet du Sportimonium « Sauvegarder la ludodiversité » rassemble et interprète de façon systématique toutes les informations sur les sports traditionnels tandis que par exemple l'initiative « Onder de rokken van de reus » du LECA se penche sur la tradition des géants au sein de la Communauté flamande.

La Communauté française

Une institution de ce type n'a pas été créée par l'État en Communauté française. Il existe cependant plusieurs centres de documentation qui rassemblent la documentation sur les éléments du Patrimoine culturel immatériel reconnus en Communauté française. On retiendra en particulier:

- Musée international du Carnaval et du masque
Rue Saint Moustier 10

7130 Binche - Belgium
téléphone : 32/64/33.57.41
<http://www.museedumasque.be/>

- Maison des géants
Rue de Pintamont 18
7800 Ath
téléphone : 32/68/26.51.70
<http://www.maisondesgeants.be/>

B.2. Inventaires

Veillez communiquer l'inventaire ou les inventaires des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de votre État, comme indiqué aux articles 11 et 12 de la Convention et au paragraphe 98 des Directives opérationnelles. Vous pouvez inclure les informations suivantes :

- a. la dénomination de chaque inventaire et celle de l'entité qui en est responsable ;*
- b. les principes de classification utilisés pour structurer l'inventaire ou les inventaires en question, par exemple sur la base des communautés/groupes de gardiens des traditions, des domaines de patrimoine culturel immatériel, de principes territoriaux (niveaux national, régional, local), etc. ;*
- c. les critères ayant déterminé l'intégration d'éléments du patrimoine culturel immatériel dans votre/vos inventaire(s) ;*
- d. la prise en compte éventuelle, dans votre/vos inventaire(s), de la viabilité du patrimoine culturel immatériel (par exemple, le patrimoine culturel immatériel menacé de disparition, celui qui nécessite une sauvegarde urgente, etc.) ;*
- e. la présentation/l'approche retenue pour votre/vos inventaire(s) ;*
- f. la méthode utilisée pour la mise à jour de votre/vos inventaire(s) et la fréquence de celle-ci ;*
- g. les différentes manières dont les populations locales sont impliquées dans la détection et la définition du patrimoine culturel immatériel à inclure dans l'inventaire/les inventaires, puis dans leur établissement et leur actualisation ;*
- h. la participation éventuelle d'organisations non gouvernementales compétentes à la détection et à la définition du patrimoine culturel immatériel.*

La Communauté flamande

En 2008, la Communauté flamande a lancé l'« Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Flandre ». L'Agence des Arts et du Patrimoine (Agentschap Kunsten en Erfgoed), compétente pour l'exécution de la politique en matière de PCI, assure le suivi et la responsabilité de cet inventaire. C'est le ministre flamand en charge de la Culture qui officialise l'intégration des éléments proposés par des communautés patrimoniales (« bottom up ») à l'inventaire. Pour cela, il ou elle fait appel à une commission consultative ou commission d'experts. Depuis 2012, cette commission est composée de toutes les organisations énumérées sous B1.a., des praticiens et d'autres experts ou médiateurs.

L'inventaire se construit « à partir de la base ». Ce sont les communautés patrimoniales (donc les parties prenantes ou « stakeholders ») du patrimoine qui, en interaction avec le réseau d'organisations décrit sous B1.a, construisent l'inventaire. Une commission d'experts examine les demandes à la lumière des critères. Le ministre flamand compétent pour la Culture officialise l'intégration des éléments proposés par des communautés patrimoniales en inscrivant les éléments à l'inventaire.

Entre 2008 et 2012, 33 éléments ont été ajoutés à l'inventaire. Depuis septembre 2012, tous les éléments figurent également sur le site web, avec base de données (en particulier concernant les plans de sauvegarde liés aux éléments) : www.immaterieelerfgoed.be. Ce site web offre plusieurs possibilités de recherche et d'accès. En 2012, la Communauté flamande a investi 100.000 euro pour la création et la modération de cet inventaire et continuera cet effort dans le future. L'accent est mis sur ces mesures de sauvegarde, qui sont catégorisées et peuvent dès lors être explorées sur le plan méthodologique (documentation, transmission...). L'objectif de la convention étant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'Agence des Arts et du Patrimoine (Agentschap Kunsten en Erfgoed) accorde à l'organisation et la classification des mesures et méthodologies pour la sauvegarde du PCI une importance au moins équivalente que seulement le fait d'être mentionné dans une liste.

Les critères pour l'inscription à l'Inventaire du PCI en Flandre sont les suivants :

- Il doit être question de patrimoine culturel immatériel. L'élément est confronté à la définition de ce type de patrimoine telle qu'énoncée dans le document de vision de l'Autorité flamande.
- Une communauté patrimoniale doit être à l'origine de la demande d'inscription à l'inventaire. Il doit exister un consensus au sein de la communauté patrimoniale quant à cette inscription. Ce consensus se mesure à l'engagement manifesté lors de l'introduction de la demande (et l'évaluation périodique qui suit après). Ce critère permet de garantir le consentement libre, éclairé et préalable de la communauté du patrimoine.
- Il doit exister un ensemble de mesures de sauvegarde. La communauté patrimoniale a procédé à une réflexion sur l'avenir et le développement durable et sur les moyens de l'assurer.
- La communauté patrimoniale œuvre à la sauvegarde de l'élément en collaboration avec une organisation du patrimoine agréée ou subventionnée par la Communauté flamande. (voir B1a)

Le patrimoine culturel immatériel est intégré à l'inventaire s'il est viable et si des mesures ont été prises pour sa sauvegarde. Le quatrième critère fait en sorte que les communautés patrimoniales bénéficient d'opportunités d'accroître la viabilité à travers des méthodes de sauvegarde. La collaboration avec une organisation agréée ou subventionnée du réseau détaillé au point B1.a augmente en effet les chances pour l'avenir.

L'inventaire est mis à jour chaque année. Les éléments inscrits à l'inventaire établissent chaque année un rapport des initiatives de sauvegardes qu'ils ont entreprises, dans lequel ils peuvent aussi signaler toute modification ou évolution en termes de fonction, d'utilisation ou de signification. La commission d'experts passe en revue ces rapports et peut, sur cette base, formuler un avis sur la viabilité de l'élément.

Les communautés sont impliquées de manière maximale car elles sont les instigatrices de l'inscription potentielle d'un élément à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Flandre.

En ce qui concerne les éléments sur les listes ou le registre de l'UNESCO, en Flandre on y tient d'organiser une cérémonie officielle pour remettre les documents de l'UNESCO, qui sont encadrés (littéralement). C'est une innovation qui est beaucoup appréciée.

La Communauté flamande met clairement en évidence l'inscription dans la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel par la remise officielle d'un certificat.

Toutes les organisations énumérées sous B1.a interviennent dans le cadre de ces demandes.

La Communauté française

Le Ministère de la Communauté française, Service du Patrimoine culturel, tient à jour une liste

des "Chefs d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Copmmunauté française", disponible sur internet (<http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=7301>). Cette liste est actualisée annuellement.

Cette liste regroupe les éléments reconnus en Région wallonne et en Région bruxelloise.

Les critères qui doivent être satisfaits pour qu'un élément soit inscrit dans cette liste sont énumérés dans "l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux titres de trésor culturel vivant et de chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel et à l'octroi des subventions accordées aux personnes ayant reçu ce titre et aux opérateurs organisant les manifestations auxquelles ces titres ont été décernés", du 4 septembre 2003, article 15.

Les communautés, groupes ou individus, qui organisent une manifestation et qui considèrent que celle-ci fait partie de leur patrimoine culturel immatériel, introduisent un dossier de candidature auprès de la Commission du Patrimoine oral et immatériel. Après examen de ce dossier, la Commission recommande ou non, au Ministre ayant la Culture dans ses attribution, la reconnaissance de l'élément concerné.

En Communauté française, il n'y a pas d'organisation non gouvernementale compétente pour la détection et la définition du patrimoine culturel immatériel.

La Communauté germanophone

A ce jour, aucun inventaire d'éléments du patrimoine culturel immatériel n'existe en Communauté germanophone. Cependant, un projet de décret est préparé actuellement prévoyant entre autres la création d'un inventaire conformément à l'article 12 de la Convention. Ce projet entrera en vigueur en 2014.

B.3. Autres mesures de sauvegarde

Décrivez d'autres mesures de sauvegarde, notamment celles mentionnées à l'article 13 de la Convention et au paragraphe 98 des Directives opérationnelles, que vous avez prises pour :

- a. mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société et en intégrer la sauvegarde dans des programmes de planification ;*
- b. encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

La Communauté flamande

Dans la note de vision « Une politique pour le patrimoine culturel immatériel en Flandre », des liens sont établis avec divers autres domaines de gestion. Le valeur pour l'économie, pour le secteur touristique, mais aussi pour la société même y est mise en avant. De nombreux éléments du patrimoine culturel immatériel contribuent à la convivialité de la société. Dans le plan global du gouvernement flamand orienté vers 2020 « La Flandre en Action », l'investissement dans la culture et le PCI est présenté comme une plus-value intéressante

Au niveau de la pratique des activités de sauvegarde et des communautés patrimoniales, la recherche scientifique est encouragée. Les organisations du patrimoine culturel dont l'action revêt un caractère scientifique (principalement les musées, les organismes archivistiques culturels, mais également FARO, l'interface pour le patrimoine culturel) produisent, dans le cadre de leur fonction de prestataires de services, de la recherche scientifique axée sur le patrimoine culturel immatériel en Flandre, sur la sauvegarde et d'autres façon de gestions, et, éventuellement, sur son histoire. La recherche orientée vers les métiers et techniques par

exemple est menée dans une optique fonctionnelle. Ainsi SYNTRA (un institut de formation agréé par la Communauté flamande) organise-t-il même des cours de fauconnerie.

L'accès à l'information relative au patrimoine culturel immatériel en Flandre est assuré par le réseau d'organisations du patrimoine culturel décrit sous B1.a mais également par www.immaterieelerfgoed.be.

La Communauté flamande possède une tradition de décernement de prix annuels dans le domaine de la culture. Ces prix sont des labels de qualité par lesquels elle entend marquer sa reconnaissance de l'intérêt culturel du travail du lauréat. Ils tiennent en outre lieu d'incitations dans les différentes disciplines culturelles et augmentent la prise en considération culturelle. De récentes éditions ont mis à l'honneur d'importants projets et organisations du domaine du patrimoine culturel immatériel, tels que tapis plein (2010-2011) et le programme Ludodiversité (2011-2012).

Il y a aussi un Forum pour les arts amateurs qui s'adresse à toutes les organisations agréées d'arts amateurs et stimule la concertation entre les neuf organisations et avec les secteurs apparentés. Il coordonne la collaboration et met sur pied des actions favorisant le rayonnement du secteur (Abrahamstraat 13, 9000 Gent, tél. : + 32 9 235 40 00, info@amateurkunsten.be, <http://www.amateurkunsten.be>).

Au niveau de la Communauté flamande, l'Institut flamand pour la gestion des sports et la politique récréative (ISB), l'Association flamande des services de jeunesse (VVJ), le centre d'appui pour les bibliothèques, les centres culturels et communautaires et la politique culturelle locale (LOCUS) et l'Interface flamande pour le patrimoine culturel (FARO) travaillent en synergie à une formation axée sur la pratique pour le rôle que les professionnels locaux en matière de loisirs peuvent jouer dans le plan pluriannuel communal. Cette formation offre aux professionnels de la politique des sports, de la jeunesse, de la culture et du patrimoine culturel de l'information, de l'inspiration et des instruments leur permettant de se préparer pour le planning pluriannuel communal. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est l'un des éléments qui entrent en ligne de compte.

La Communauté française

Sur proposition du Conseil d'ethnologie, la Communauté française peut subventionner des études scientifiques relatives aux éléments reconnus comme chef-d'oeuvre du Patrimoine oral et immatériel. Depuis la ratification de la Convention par la Belgique, des études ont été menées sur les "Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse" et sur la "Ducasse de Mons". Ces études sont publiées en tout ou en partie dans la revue éditée par la Ministère de la Communauté française (anciennement "Tradition Wallonne", actuellement "Uzance. Revue d'ethnologie européenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles").

La Communauté germanophone

Nonobstant le vide juridique actuel, il existe en Communauté germanophone de nombreuses tentatives de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel. Comme bon exemple nous citerons un concept de développement régional de la Communauté germanophone souhaitant promouvoir l'identité culturelle.

Le patrimoine culturel de la Communauté germanophone, une composante importante de notre identité, doit en effet être transmis à toutes les tranches de la population, et particulièrement aux jeunes et aux immigrés. Ce projet porte une attention particulière à la sauvegarde des dialectes et des traditions qui, contrairement au patrimoine culturel matériel, n'avait jusqu'à présent été soutenue que par des initiatives individuelles. Il s'agit de créer un atlas des dialectes en Communauté germanophone (1) et de recenser les traditions et le folklore (2).

1. L'atlas des dialectes est constitué par les résultats d'une enquête et d'échantillons audio. L'enquête recueille entre autres les données concernant la fréquence de l'usage des dialectes,

les variations de dénominations données à certains objets et les traductions diversifiées de phrases du langage courant.

Actuellement, des enregistrements audio sont faits pour cataloguer les différents dialectes existants. L'Université de Liège a établi une liste de lieux intéressants pour les enregistrements, chacune des neuf communes germanophones comptant au moins un lieu. Le but de ce projet étant de consolider notre identité et nos compétences linguistiques en promouvant activement notre langue maternelle – langue policée et dialectes – tout en entretenant, cultivant et développant notre multilinguisme en tant qu'atout régional.

2. La documentation et la diffusion des traditions et du folklore ne peuvent que se faire au travers de médias adéquats, en particulier par des films. Un document contemporain audiovisuel sera composé en 2013 sur la manière dont sont actuellement vécus et exercés les coutumes et le folklore, avec interviews et commentaires. Deux appels seront lancés pour permettre la participation des citoyens : l'un demandant de soumettre des coutumes leurs tenant à cœur et l'autre à la recherche de vidéos documentant les traditions, coutumes et le folklore. Ce film final devrait être réalisé fin 2013.

Les trois autres domaines prévus à l'article 2 §2 de la Convention (les arts du spectacle, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel) feront vraisemblablement l'objet de projets particuliers à partir de l'année 2014.

B.4. Mesures visant à assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel

Décrivez des mesures que vous avez prises pour assurer une plus grande reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles visées à l'article 14 de la Convention et au paragraphe 101 des Directives opérationnelles :

- d. des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes (vous pourriez par exemple indiquer si le patrimoine culturel et matériel est intégré dans les programmes scolaires et, le cas échéant, selon quelles modalités) ;*
- e. des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et des groupes concernés ;*
- f. des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
- g. des moyens non formels de transmission des savoirs (vous pourriez par exemple expliquer de quelle manière les modes de transmission non formels sont perçus et reconnus par le grand public et au niveau national) ;*
- h. éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.*

La Communauté flamande

Plusieurs des communautés patrimoniales autour les éléments figurant sur la Liste représentative de l'UNESCO ont développé des programmes pour la publication et la diffusion d'informations relatives à l'élément concerné. Ce faisant, les communautés patrimoniales assurent indirectement la promotion et la diffusion de la convention (voir plus loin).

En collaboration avec FARO, la plateforme UNESCO-Flandre a traduit en néerlandais et publié le kit d'information de l'UNESCO sur la convention 2003. Ce kit d'information est diffusé dans les milieux scolaire et associatif. Les écoles peuvent l'utiliser pour interpréter la convention de manière générale et les phénomènes locaux en particulier.

En 2006 et 2007, tapis plein a développé un projet pour la promotion de la convention auprès des jeunes. Un jeu de l'oie associé à des questions et un débat a permis de familiariser de nombreux jeunes à la convention et au patrimoine culturel immatériel présent dans leur environnement. Le projet a incité les jeunes à la réflexion sur la valeur de ce patrimoine (www.un-touchable.be).

En 2010, l'exposition photographique « Schatten van/in Mensen » a, durant six mois, voyagé à travers la Flandre, faisant halte à Bokrijk, Alost, Louvain, Bruges et Termonde. En plus de l'exposition, diverses activités et conférences ont exploré la thématique du patrimoine culturel immatériel et en particulier les possibilités de trésors humains vivants.

Le parcours « ICE BREAKER » est une initiative de Firmament, tapis plein, Volkskunde Vlaanderen et l'interface FARO. Ce parcours réunit les différentes perspectives en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et joue sur le grand besoin de réflexion, d'inspiration et d'interprétation existant actuellement en Flandre. À partir de divers exemples tirés de la pratique, en Belgique et à l'étranger, une réflexion est menée avec les participants sur l'interprétation concrète à donner au défi de la sauvegarde du PCI en Flandre en dans le monde. Intervenants en 2009-2012 étaient Kristin Kuutma, Albert Piette, Marc Jacobs, Rieks Smeets, Toshiyuko Kono, Wim Van Zanten, Bert De Munck, Jorijn Neyrinck, Noel Salazar en Charra Bortolotto.

Les organisations du patrimoine énumérées sous B1.a développent diverses actions en vue d'augmenter la capacité de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elles assistent les communautés patrimoniales pour la détermination de leurs forces et leurs faiblesses et l'identification des opportunités et des écueils. Sur la base de cette analyse, des choix sont opérés pour la prise de l'une ou l'autre mesure de sauvegarde. Les différentes cellules du patrimoine développent en outre divers programmes pour l'éducation au patrimoine.

Le patrimoine culturel immatériel fait l'objet d'une approche holistique. En d'autres termes, le patrimoine mobilier et immobilier (les objets et les sites) apparenté est également pris en considération. Les espaces naturels et culturels nécessaires à la viabilité du patrimoine culturel immatériel entrent ainsi pris en compte dans les mesures de sauvegarde.

La Communauté française

Sur proposition du Conseil d'ethnologie, la Communauté française peut subventionner des éditions sous toutes formes destinées à faire connaître les éléments reconnus ou candidats à la reconnaissance comme chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel. Depuis la ratification de la Convention, des DVD consacrés au Carnaval de Binche et à la Ducasse d'Ath ont été réalisés grâce à l'aide de la Communauté française.

À l'initiative des autorités locales, des actions d'éducation et de sensibilisation au Patrimoine culturel immatériel ont été menées, notamment à l'école primaire. Dans la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse a réalisé une valise pédagogique présentant les Marches et destinée aux instituteurs. À Mons, les autorités communales organisent le "Petit Lumeçon", réplique du Grand combat, réservé aux enfants de l'école primaire et dont les acteurs sont renouvelés chaque année. Il s'agit de transmettre l'esprit et les règles du jeu à ceux qui deviendront peut-être des acteurs du Grand Lumeçon. Il s'agit également de diffuser parmi les habitants de la Ville les bonnes manières de participer à la tenue de l'élément.

Les autorités locales sont attentives à la protection des espaces où se déroulent les manifestations reconnues. Suivant les circonstances, elle ont la possibilité de demander leur classement comme patrimoine culturel immobilier par la Région Wallonne ou de se porter acquéreur d'espaces utilisés de longue date, mais appartenant à des personnes privées.

B.5. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale

Rendez compte des mesures prises aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les mesures de coopération internationale telles que l'échange d'informations et de données d'expérience, et des initiatives communes, qui sont visées à l'article 19 de la Convention et au paragraphe 102 des Directives opérationnelles. Vous pourriez par exemple mentionner les activités suivantes :

- i. partage de la documentation sur un élément du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire d'un autre État partie (paragraphe 84 des Directives opérationnelles) ;*
- j. participation aux activités relevant de la coopération régionale, par exemple celles des centres de catégorie 2 pour le patrimoine culturel immatériel qui sont ou seront créés sous les auspices de l'UNESCO (paragraphe 85 des Directives opérationnelles) ;*
- k. développement de réseaux de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche, aux niveaux sous-régional et régional, pour élaborer des approches communes et interdisciplinaires pour ce qui est des éléments du patrimoine culturel immatériel que plusieurs pays ont en commun (paragraphe 83 des Directives opérationnelles).*

La Belgique étant un État fédéral doté de trois communautés compétentes (voir A6), elle comporte des structures permettant la concertation entre ces communautés pour la mise en œuvre de la convention, y compris au niveau bilatéral.

La Communauté flamande

Un instrument important pour le partage de connaissance et le renforcement de la coopération internationale est le Flanders Fund in Trust établi dans le giron de l'UNESCO. La Communauté flamande a, ces dernières années, soutenu divers projets en Afrique australe (une région de prédilection pour les efforts de coopération internationale de la Flandre) :

- « A series of pilot projects in community-based intangible heritage inventorying on a grassroots level in six selected countries in Sub-Saharan Africa » (2009-2011, 275.000 USD)
- « Strengthening national capacities for implementing the convention for the safeguarding of the ICH in 4 selected countries in Southern Africa » (1/3/2011-31/3/2013, 399.785 USD)
- «Evaluation of UNESCO's standard-setting work of the Culture Sector (PHASE I) » (ce que contient la convention du 2003). (jusqu'à juillet 2013, 130.000 USD)

La traduction en français et en anglais de la note de vision de la ministre flamande de la Culture et la diffusion de cette publication plurilingue constituent un autre instrument essentiel pour le partage des expériences engrangées par la Communauté flamande dans le cadre de la mise en œuvre de la convention. La Communauté flamande tente, tant que possible, de participer aux débats internationaux ou dépêche des experts flamands aux ateliers et forums de discussion. Il s'agit là d'une façon de mettre en lumière les expériences de la Flandre et la manière dont elle met en œuvre la convention.

La Communauté flamande a en outre pris l'initiative pour, à partir de 2012, siéger à nouveau, avec la Belgique, au sein du Comité intergouvernemental de la convention. Elle peut, de cette manière, contribuer aux travaux du CIG en partageant ses propres expériences. La Communauté flamande participe également aussi souvent que possible à des groupes et forums d'experts organisés par l'UNESCO. À cet égard, la Communauté se pose en partenaire loyal de la convention.

La Communauté flamande encourage les ONG flamandes à solliciter une accréditation dans le cadre de la convention. Ces organisations peuvent ainsi partager leur expertise et faire entendre

leur voix dans le débat international.

Le réseau d'experts mis sur pied en Flandre se tient également ouvert aux chercheurs et experts étrangers. À cet égard, la collaboration avec les Pays-Bas est particulièrement fructueuse. Le partage d'une langue commune ne rend cette collaboration que plus évidente.

Au niveau des éléments concrets de patrimoine culturel immatériel, la Flandre constitue un partenaire fiable pour le développement l'élaboration de demandes multinationales. Les communautés flamandes du patrimoine participent au dossier des géants processionnels en Belgique et en France, ainsi qu'au dossier de la fauconnerie. Diverses nouvelles trajectoires pour la coopération internationale relative à des éléments concrets figurent à l'agenda. L'Autorité flamande stimule cette coopération.

L'Autorité flamande prévoit un système d'interventions ponctuelles dans la prise en charge des frais de voyage et de séjour des experts dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en vue de stimuler la participation aux rendez-vous internationaux.

FARO, l'Interface flamande pour le patrimoine culturel, a élaboré avec l'ONG Documentary Arts l'exposition photographique « Recognizing Our Cultural Heritage: An American and Flemish dialogue ». Cette exposition soulignait l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au vingt-et-unième siècle. Elle s'est tenue du 7 au 26 avril 2012 dans les locaux de l'UNESCO à Paris (http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/recognizing_our_cultural_heritage_an_american_and_flemish_dialogue).

La Communauté française

Dans le cadre des candidatures internationales, des contacts ont été noués avec les opérateurs et / ou les instances nationales chargées du patrimoine immatériel. La Maison des géants entretient des relations avec les organisateurs de manifestation où figurent des géants en Communauté flamande de Belgique, en France et en Espagne. Elle diffuse les informations rassemblées en publiant annuellement un "Calendrier des géants".

D'autres réseaux de collaboration internationale se mettent actuellement en place, notamment autour de la "Culture du carillon" et des pratiquants d'échasses urbaines (Namur, Lyon, etc.).

La Communauté germanophone

Le Département Culture, Jeunesse et Formation des adultes du Ministère de la Communauté germanophone s'est échangé avec le „Landschaftsverband Rheinland” sur les méthodes pour créer un atlas des dialectes.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : Le carnaval de Binche

Inscrit en : 2008

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Les significations sociales et culturelles du carnaval de Binche sont restées identiques à travers les dix dernières années, comme en témoigne l'article en annexe. Remarquons néanmoins que les costumes du Dimanche Gras sont de plus en plus tributaires de l'actualité : ils s'inspirent de faits marquants de l'année, de personnages célèbres, médiatiques ou de fiction, etc.

En ce qui concerne les « gardiens », on peut signaler un renforcement du rôle de l'Association de Défense du Folklore (ADF). L'ADF s'affirme de plus en plus comme organisateur des journées pré carnavalesques et carnavalesque et « objecteur de conscience » du carnaval. D'une part, elle veille au bon déroulement du carnaval, à la coordination des divers services, en collaboration avec la Ville de Binche, etc. Et d'autre part, elle veille au respect de l'image du Gille et du carnaval, à Binche, en Belgique mais aussi à l'étranger. C'est ainsi que l'ADF a participé activement à la réalisation de l'album de Bob et Bobette prenant place durant le carnaval, par exemple.

Le nombre de Gilles reste stable : de nouvelles adhésions compensent les départs. Quelques modifications ont néanmoins été apportées aux règles d'admission des nouveaux gilles dans le souci de :

- S'adapter aux nouvelles contingences de la vie familiale (familles recomposées, adoptions, remariages, etc.). Les règles s'adaptent à l'évolution de la société et de la législation, même si un retard se fait inévitablement jour entre l'adoption d'une nouvelle mesure légale et son interprétation au niveau de la tradition ; en réalité, ce n'est que quand la question se pose réellement que l'on s'interroge sur ce cas précis, avant de généraliser.
- Contrôler le nombre de nouveaux gilles. En effet, un nombre trop important de gilles risquerait de compromettre la bonne marche du carnaval.
- Faciliter la vérification des critères d'acceptation.

- Rendre plus équitables les critères, permettant aux personnes remplissant les critères minimaux de prétendre plus facilement à être gille.

Cela induit l'assouplissement de certaines règles (concernant les ressortissants de pays étrangers à la Belgique) conjuguée à un durcissement d'autres (nombre d'années de domiciliation et généalogie). Pour rappel, le but ultime de ce contrôle des nouvelles adhésions aux sociétés de Gille est de s'assurer que le futur Gille connaît les règles, respecte le carnaval et, surtout, est immergé dans son ambiance et son atmosphère particulière. Cette adhésion parfaite de tous, cette communauté du carnaval est l'un des facteurs essentiels de la fête.

Ces modifications sont :

- Le nombre d'années de domiciliation à Binche nécessaires est passé de 3 à 5 ans.
- Les non-ressortissants belges peuvent désormais faire le Gille dès qu'ils ont introduit la demande de naturalisation (nouvelle procédure légale allégée et gratuite), sans attendre de réponse de l'Etat belge. La preuve de la naturalisation devra être fournie dès réception.
- Désormais, le fait « d'être Binchois » est également transmis par la mère à ses enfants, et plus uniquement par le père.
- En ce qui concerne la généalogie du « Gille », s'il était possible d'être admis en tant que gille si son arrière-grand-père en avait fait autant, on ne peut actuellement remonter qu'au grand-père. Par ailleurs, celui-ci doit avoir fait le Gille dans les 30 dernières années pour que son petit-fils puisse lui aussi devenir Gille. En effet, des preuves antérieures à 30 ans étaient difficiles à obtenir ou à vérifier.

Si l'on se penche sur le rôle des femmes de gilles, on voit un maintien, voire un affermissement, de leur investissement au sein du carnaval, en tant qu'accompagnatrices du Gille et moteur à la participation des hommes de la famille. Elles défendent leur droit à accompagner « leur(s) Gille(s) », le suivant à travers les cortèges et lors des rondeaux et dansant tout autour de la société. Elles maintiennent le rôle traditionnel d'accueil des invités, facteur social important du carnaval, mais renforcent leur présence aux côtés des Gilles. Le chapeau distinctif de la « femme de Gille » est valorisé, travaillé, réinventé chaque année. On remarque également un nombre croissant de musiciennes. Une « tamboureuse » est d'ailleurs présente à Binche depuis quelques années. Le monde des musiciens est très fermé, en particulier celui des tamboueurs, et cette timide incursion témoigne non seulement d'un plus grand intérêt des femmes mais surtout d'une ouverture d'esprit des participants et des musiciens qui tolèrent désormais une présence féminine. Gageons qu'une généralisation devrait se faire jour dans les prochaines décennies. Il semblerait, en outre, que des demandes de femmes pour faire le Gille à Binche parviennent à l'ADF, notamment suite à la revalorisation de l'affiche de Louis Buisseret dont la rumeur raconte qu'elle représente une femme... Ces demandes sont actuellement toujours refusées.

Les artisans restent les mêmes. Depuis 2011, Xavier Hacardiaux a dès lors pris l'initiative de reprendre à ses temps perdus cet artisanat et de pousser plus loin la démarche en tentant de réaliser lui-même le sabot de bois, en retrouvant le modèle ancien (pointe plus marquée), abandonné suite à la mécanisation. Actuellement, ce passionné ne peut encore commercialiser ces échantillons. Pour ce qui est des louageurs, ils réalisent les costumes en se conformant aux modèles traditionnels ; ils remarquent toutefois que les matières dont ils se servent évoluent avec le temps (dentelle dont le modèle change tous les deux ans, couleur de la feutrine qui peut varier, qualité des boutons ou de la toile, disparition de tel type de galon, etc.) et que cela entraîne automatiquement des modifications mineures du costume, en général non visibles à l'œil nu ou non averti, ou des adaptations du mode opératoire. De même, un souci de confort pour le Gille peut entraîner une innovation, encore une fois invisible (au niveau de l'apertintaille, par exemple).

Les modifications ci-dessus rapportées n'ont pas de répercussions réelles sur la tradition, et donc sur le critère d'inscription précité. Toutefois, il nous semblait important de mentionner dès aujourd'hui, en guise d'aide-mémoire pour l'avenir, ces petites évolutions qui pourraient pour certains être les embryons de tournants plus fondamentaux dans le carnaval. Dix ans à l'échelle de la tradition ne représentent pas grand-chose, les changements s'observent à long terme et a posteriori.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Le carnaval s'organise tous les ans, à Binche, à l'occasion des Jours Gras ; il s'agit d'un rite immuable depuis aussi loin que les sources remontent et qui se maintiendra encore de nombreuses années.

Comme il l'a déjà été mentionné, le nombre de Gilles participant se maintient ; fait remarquable, cet équilibre est naturel. En effet, à ce jour, aucune mesure exceptionnelle n'a dû être prise pour le maintenir. Les règles d'admission jouent leur rôle et les nouvelles adhésions et les départs volontaires se neutralisent. Deux éléments doivent être précisés, sans qu'ils influent en rien sur le nombre de participants :

- La société des Amis Réunis a disparu.
- Le nombre de Gilles de la société « Les petits Gilles » est en diminution. Cela est lié à l'implication de plus en plus forte des femmes dans le carnaval. En effet, si le père et l'enfant font le Gille dans deux sociétés différentes, elle ne peut les suivre tous les deux. Il est donc plus facile de réunir les deux dans la même société. Dès lors, la société perd progressivement, depuis de nombreuses années, sa vocation première de séparer les enfants des adultes, pour des raisons de sécurité et de confort, comme elle avait été conçue à l'origine. Néanmoins, cette société permet toujours aux enfants dont le père ne fait pas le Gille, ou n'est pas dans les conditions pour le faire, d'intégrer une société spécifique. Cela ne signifie pas du tout que le nombre d'enfants faisant le Gille est en baisse, juste que la société spécifique ne correspond plus aux attentes des parents, au rôle de la femme et au déroulement du carnaval actuels.

Evolution du nombre de Gilles - voir annexe

De petites modifications marquent le déroulement du carnaval mais elles n'en modifient pas l'essence. Par souci de mémoire et pour preuve de la vivacité de la tradition et du souci de chacun de la préserver, elles sont reprises ci-dessous ; il s'agit à la fois d'évolutions naturelles et de mesures prises volontairement afin de régler un problème récurrent identifié :

Dimanche Gras

- Les « Mam'zelles » traditionnelles subsistent toujours le Dimanche Gras mais en petit nombre, qui semble néanmoins constant dans les dix dernières années. Par contre, l'attrait des costumes féminins, provocateurs ou liés à l'actualité ou aux médias, ne se dément pas. Ce phénomène est observable dans l'ensemble des carnivals européens et d'Amérique du Sud.

Lundi Gras

- Les sorties de violes sont en augmentation.
- Le Lundi Gras est investi d'un nouvel attrait. Un engouement plus fort est observable.

Mardi Gras

- Le cortège de l'après-midi a fait l'objet d'une amélioration manifeste par la mise en place d'une mesure toute simple : les trois sociétés qui ouvrent le cortège sont désignées à l'avance, sur base volontaire (les sociétés qui endossent ce rôle se proposent volontairement), par l'ADF. En échange, ces sociétés se doivent d'être complètes avant le départ et de démarrer en temps et en heure. Cela évite les retards pris dès le début du cortège et également que les sociétés ne se complètent qu'en cours de trajet, comme cela pouvait se voir auparavant. La société qui a ouvert le cortège lors des dernières années est celle des Récalcitrants, dans laquelle tous les Gilles portent le chapeau. Ce système devrait être appliqué au cortège du soir dès le carnaval 2013.
- Est réglé également le « timing des batteries » afin qu'elles jouent toutes le même air en arrivant sur la Grand Place.
- Le Mardi Gras, on voit progressivement un attrait exercé par la statue du Gille, face à la Collégiale Saint-Ursmer, qui peut être interprété comme un retour aux racines (incarnées par la statue). Le phénomène pourrait s'accroître cette année avec l'inauguration des nouvelles statues. En outre, le Musée international du Carnaval et du Masque, ancien Athénée royal, reprend sa place au sein des « circuits » suivis par les Gilles le Mardi matin ; de plus en plus de sociétés s'y arrêtent.
- Depuis longtemps, les Gilles ont marginalisé la tradition selon laquelle la paille va se chercher à Battignies, ancien quartier rural aux portes de la ville de Binche. Maintenu longtemps par quelques irréductibles de manière symbolique, la tradition a été abandonnée. Pour compenser et en mémoire de cette tradition, un ballot de paille a été placé à la gare de Binche (située sur le territoire de Battignies). Cette tradition semble néanmoins s'éteindre.

Le public est en augmentation à chaque moment du carnaval, et en particulier le Mardi Gras (aucune statistique précise n'existe). Mentionnons particulièrement une présence de visiteurs extérieurs à la Ville de plus en plus grande dès le matin tôt, lors du ramassage.

Certains risques ou tendances à la marginalisation d'une pratique pourtant traditionnelle peuvent être relevés :

- Un des risques majeurs qui guette le carnaval actuellement est la multiplication du nombre de Gilles. Actuellement, on peut considérer que le nombre maximal est atteint, dans le cadre d'une bonne organisation du carnaval et de la sécurité optimale. C'est pourquoi l'ADF veille à conserver cet équilibre naturel. Il s'agit donc d'un point à ne pas perdre de vue mais dont le danger n'est pas imminent.
- Le quartier de la Gare a tendance à vivre une désaffection. Celle-ci peut s'expliquer par la fermeture successive des cafés, qui servent de points de rencontre. Dès lors, l'ADF demande explicitement aux diverses sociétés de réinvestir ces cafés en y organisant, notamment, les auditions de batterie.
- Les bals de carnaval sont actuellement de moins en moins fréquentés. La crise économique pourrait en être la cause.
- Au contraire, les Trouilles de Nouilles qui ont perdu beaucoup d'engouement pendant quelques années, amorcent une reprise sensible. Notamment dans le chef des femmes qui y trouvent leur moment de carnaval « déguisé ».
- La crise économique qui touche l'Europe depuis quelques années a également des impacts sur le carnaval. Et étonnamment, d'abord, des impacts positifs ! C'est ainsi que lors du carnaval, si les Gilles avaient tendance, avant la crise, à rejoindre des connaissances dans les cafés au cours de la journée, aujourd'hui, ils restent avec leur société et se contentent du verre qu'ils reçoivent lors de chaque étape (une cagnotte est prévue à cet effet, à laquelle chaque Gille

participe financièrement). D'autres effets se font sentir, même si globalement le carnaval vit bien la crise : ce sont quelques nouveaux soucis d'économie qui apparaissent. Par exemple, un Gille participe uniquement à « sa » soumonce, et pas à celle des autres (pour des raisons financières, principalement) – chaque soumonce (répétition de batterie, soumonce en batterie, soumonce en musique) est organisée sur deux dimanches, certaines sociétés sortant lors du premier et les autres lors du second. Le nombre de participants aux banquets de carnaval diminue légèrement et, surtout, le prix demandé par personne diminue afin de correspondre aux possibilités financières des participants. Quoiqu'il en soit, on constate que les Binchois préfèrent se priver pour d'autres choses afin de garder l'argent nécessaire au carnaval, même si quelques extras en font les frais. Par exemple, selon l'ADF, il se pourrait que le nombre de chapeaux diminue en 2013, même s'il est trop tôt pour le dire.

En résumé, la pratique même du carnaval et du Gille n'est pas menacée et se maintient par la force même de ses participants, l'engouement est manifeste, la transmission peut être qualifiée d'automatisme (on dit encore aujourd'hui que « faire le Gille, c'est dans le sang des Binchois » et cette quasi-croyance est loin d'être anodine). Des activités collatérales, telles que les bals ou les banquets, subissent la crise économique mais ils se maintiennent toujours et se maintiendront tant qu'ils répondront à des attentes ou des envies de la population. Par ailleurs, les divers éléments constitutifs de la tradition sont surveillés et des mesures sont prises en cas de danger imminent, c'est le cas de la désaffection du quartier de la gare. De même, l'organisation du carnaval est constamment revue afin de veiller au bon déroulement et au maintien de la tradition. En voici quelques exemples :

- Au point de vue de la sécurité, le périmètre de la Ville est désormais bouclé à l'aide de barrières Nadar sécurisées de cadenas, lors des Soumonces et les trois jours du Carnaval, cela afin d'offrir une plus grande sécurité aux participants et aux spectateurs. Depuis 2012, un poste avancé des urgences du Tivoli est installé au centre de la ville.
- Depuis quelques années, on tente de canaliser la foule qui accompagne les Gilles lors des cortèges et particulièrement du rondeau. En effet, la multiplication du nombre de participants rend les groupes compacts, ce qui multiplie les risques de sécurité. Par ailleurs, nombre de visiteurs se plaignent de ne voir aucun Gille en raison de la foule d'accompagnants. Dès lors, un pass est obligatoire pour accéder aux cortèges et aux rondeaux : presse, accompagnants (chaque Gille dispose d'un pass), organisateurs, etc. En 2011, il avait été décidé que seuls les Gilles et les musiciens participeraient au rondeau, le soir ; les épouses, quant à elle, devaient rester à l'entrée de la Grand Place. Cette solution n'a pas été retenue car elle ne correspondait pas au principe même de la fête et était en opposition au nouveau rôle de la femme.
- Une sorte de concurrence entre les diverses sociétés se faisait jour, entretenue notamment par les Commissaires de chacune d'elles. Afin de favoriser la cohésion entre les sociétés, l'ADF a réuni l'ensemble des Commissaires qui dépendent depuis de l'ADF, et non plus des sociétés (date). Chaque Commissaire accompagne toujours sa société mais, en tant que représentant de l'ADF, se doit de veiller au bon déroulement du carnaval dans son intégralité ; chacun est donc responsabilisé et impliqué. Une organisation plus efficace du carnaval en est le résultat. En outre, cela crée une meilleure ambiance entre les Commissaires. Ceux-ci organisent, par exemple, une sortie en groupe le Lundi gras, initiative soutenue par l'ADF. Dès lors, le climat entre les sociétés s'en trouve amélioré et l'esprit de compétition diminue. En outre, une hiérarchie a été créée parmi les Commissaires (ils sont tous sous la direction d'un Amiral) et une « formation » est mise en place.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel matériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

La reconnaissance du carnaval de Binche comme Patrimoine culturel oral et immatériel de

l'Humanité par l'UNESCO en 2003 et ensuite l'inscription en 2008 dans la Liste Representative ont augmenté la visibilité des festivités via l'augmentation :

- de la fréquentation (public), et notamment de publics étrangers ou de publics spécifiquement attirés par les patrimoines reconnus.
- du nombre de personnalités visitant le carnaval. Citons, peu après la reconnaissance, la visite de leurs AR le Prince Philippe et la Princesse Mathilde (2006).
- de la couverture par la presse, notamment internationale. Depuis la reconnaissance d'autres manifestations culturelles wallonnes (Ducasse d'Ath, Doudou de Mons), un direct du carnaval – et des autres manifestations – est retransmis sur l'ensemble des chaînes communautaires.

Du fait de l'augmentation de la fréquentation, des mesures ont été prises pour faciliter l'accès à tous (notamment aux PMR), pour sécuriser la Ville lors des festivités (autant pour les participants que pour les visiteurs), pour communiquer sur le carnaval (cellule presse, dossier de presse, nouvelle affiche). L'ADF est d'autant plus vigilante à conserver les spécificités du carnaval, en veillant à l'accès de la presse au carnaval tout en incitant à son respect (sur le principe suivant : le carnaval ne s'adapte pas à la presse mais l'accueille volontiers), à éviter les utilisations abusives ou erronées des termes « carnaval de Binche » ou « Gilles de Binche » (en général, elles sont le résultat d'une méconnaissance de la tradition qui induit des erreurs que chacun est prompt et heureux de corriger), à refuser tout sponsoring (remarquons que suite à la reconnaissance du carnaval par l'UNESCO, des propositions de sponsorings ont été faites et systématiquement refusées. C'est le cas des champagnes Moët et Chambon ou de Coca-Cola.), etc. La reconnaissance a également eu un effet bénéfique sur la question de la participation au carnaval, et notamment à l'adhésion en tant que Gille : les règles pour les non-Belges ont été adoucies, elles s'adaptent aux contingences de la vie actuelle et aux modifications du noyau familial, etc. Le rôle de la femme est désormais reconnu par tous, souligné et respecté.

L'importance et la valeur du carnaval reconnue par tous les Binchois depuis des décennies a été mise en lumière par la reconnaissance de l'UNESCO ; ce fait a renforcé la conscience du patrimoine et de sa richesse de toute la communauté.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

L'accès aux Personnes à Mobilité Réduite est assuré.

- Organisation de navettes (4) toutes les demi-heures entre les villages de Binche pour emmener les Binchois vivant hors des remparts vers le carnaval (pour éviter les problèmes de parkings et alléger ceux-ci, permettre le déplacement des personnes sans moyen de transport, etc.).
- En 2004, mise en place d'une cellule presse, gérée depuis 2008 par le service communication de la Ville de Binche, en collaboration avec l'ADF.
- Création d'un dossier de presse complet en collaboration avec l'ADF et le Musée international du Carnaval et du Masque pour les données à caractère scientifique (annexe).
- Couverture en direct du carnaval de Binche par Antenne Centre Télévision et rediffusion sur l'ensemble des chaînes télévisées communautaires, depuis 2008. Ce système a été mis en place pour l'ensemble des manifestations reconnues Patrimoine oral et immatériel de l'Humanité par l'UNESCO en Wallonie (Ducasse d'Ath, Doudou de Mons).
- En 2011, la Ville de Binche a racheté le site www.carnavaldebinche.be. Un nouveau contenu

a été mis en ligne à l'occasion du carnaval 2012. Ce site est multilingue.

- Suite à la reconnaissance du Carnaval de Binche par l'UNESCO, la présence de la presse, notamment internationale, s'est fait sentir plus fortement. Chaque année, depuis 2004 (date de la création de la cellule presse), plus de 300 journalistes et photographes demandent une accréditation. Une influence positive a été marquée sur l'organisation du carnaval, en particulier depuis que le direct est mis en place. En effet, le cortège tente le plus possible de respecter les horaires fixés au préalable. Néanmoins, cette influence doit être jugulée car les journalistes souhaitent parfois intervenir dans le déroulement du carnaval pour l'adapter à leurs contingences, ce qui est impossible. Par exemple, Antenne Centre Télévision avait demandé que les musiciens jouent le « Petit Bonhomme de Binche » en entrant sur la Place, l'après-midi. Cela a été refusé car ne correspondait pas à l'ordre traditionnel des airs de Gille. Par ailleurs, la présence des journalistes, parfois jugée envahissante, a été limitée. Les journalistes ne sont désormais plus autorisés à entrer dans les sociétés (groupes formés par les gilles). Cette mesure a été prise par l'ADF qui propose néanmoins la possibilité de réaliser des interviews, en dehors de la société.

- En 2011, la Ville de Binche a souhaité réutiliser l'affiche de Louis Buisseret. En effet, chaque Binchois adhère à cette affiche utilisée régulièrement depuis le carnaval 1911 (récemment, un concours d'affiches était réalisé annuellement). Cela permet également de créer un élément de communication clair et récurrent, tout en satisfaisant les Binchois – les concours étaient toujours l'objet de polémiques houleuses – et renouant avec l'une des traditions du carnaval.

- Dans le cadre du programme FEDER, la Ville a retravaillé ses entrées de Ville et en a profité pour installer des statues ayant un lien avec le carnaval. Dans le même mouvement, d'autres statues ont été placées à travers la ville, dans des lieux qui font sens. Dès lors, à la statue du Gille (devant la Collégiale Saint-Ursmer) et celle du Paysan (Battignies), ont été ajoutées les statues du Tamboureur (route de Mons), du joueur de viole (route de Charleroi), du Marin (Pont Martine), du Pierrot (rue Saint-Paul) et de l'Arlequin (cour du Musée, ancien Athénée royal). Une affiche géante, reproduction de l'affiche originale de Buisseret, accueille les automobilistes entrant dans Binche par Battignies.

- Le Musée international du Carnaval et du Masque travaille lui aussi à la valorisation et à la diffusion du carnaval de Binche et, plus largement, du patrimoine culturel immatériel par la réalisation d'expositions, de colloques et de conférences. En 2004, une exposition « Patrimoine immatériel de la Communauté française de Belgique » a été présentée au MICM, à la Salle Saint-Georges à Mons et au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. En 2012, le Musée a organisé, dans le cadre d'un projet de coopération soutenu par le programme Culture de l'Union européenne réunissant 5 musées internationaux, une exposition et un colloque, patronnés par l'UNESCO qui mettent en valeur et expliquent au public la notion de PCI, sur base de l'exemple de Binche, et tentent d'en établir un premier bilan (voir annexe). En 2013, à l'occasion des dix ans de l'anniversaire de la reconnaissance du Carnaval de Binche par l'UNESCO, une exposition d'envergure, ayant pour sujet le Gille, sera présentée au Musée, avec les résultats d'années de recherches dans les archives et, corrélativement, une approche du Gille comme image d'Epinal de la Wallonie. Un centre d'interprétation sur le carnaval est à l'étude. Un lien avec les autres PCI sera aussi établi par le biais de costumes représentant d'autres PCI. Des conférences sont prononcées lors de colloques ou symposiums internationaux spécifiquement dédiés au masque ou au PCI (Bolivie, Bali, Italie, etc.) Des articles sont rédigés à la demande d'organismes tels que des Musées, des échanges de costumes ont lieu et des collaborations voient le jour en vue de valoriser le patrimoine conservé par le Musée, dont le Carnaval de Binche.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

L'engouement et l'attachement au carnaval ne se démentent pas. Même la crise économique n'a pu ternir l'attrait du carnaval, les participants maintenant coûte que coûte, et à titre individuel,

leur participation au carnaval, même si de légères modifications sont dues à un contrôle des dépenses. L'ADF maintient son rôle et le précise encore, suite à la reconnaissance et aux nouvelles questions qu'elle implique (celle du sponsoring, par exemple). L'ASBL Carnaval est elle aussi active et confirme sa coopération avec l'ADF. La Ville de Binche a mis sur pied une cellule presse, un nouveau site Internet Carnaval de Binche, un plan de sécurité et de mobilité, renouvelant son engagement vis-à-vis des festivités carnavalesques. Il ne s'agit là que de quelques exemples qui prouvent l'engagement d'une population, active et participative, toute entière dévouée à son carnaval.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- l. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- m. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

Association de Défense du Folklore

- ASBL Carnaval
- La Ville de Binche via différents services communaux
- Le Musée international du Carnaval et du Masque n'est pas impliqué dans l'organisation même du carnaval mais valorise ce carnaval en Belgique et à l'étranger via des conférences, des expositions, des colloques, des échanges, des collaborations, des projets de coopération, etc. En outre, il se fait un devoir d'accueillir les diverses délégations et la presse qui le souhaite, durant le carnaval ou en dehors, afin de leur présenter le carnaval de Binche.

Annexes: Rapport du Colloque

Statuts ADF modifié en 2004 – modifiés en 2009 + avenant, statuts ASBL Carnaval, statuts Musée

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

Le Musée international du Carnaval et du Masque, acteur de la réalisation du dossier ayant servi de base à la reconnaissance, a géré la rédaction du présent rapport. Celle-ci s'est fait sur base d'une réunion de concertation réunissant :

- Le Président et le secrétaire de l'Association de Défense du Folklore, représentant également l'Association de Défense du Lundi Gras.
- Le Président de l'ASBL « Carnaval de Binche », ancien échevin de la Culture de la Ville de Binche
- Et les membres de l'équipe scientifique du Musée

A la suite de cette réunion, une première ébauche du rapport a été rédigée par le Musée et soumise à chacun des participants, qui s'est engagé à le soumettre et le répercuter aux membres des associations représentées lors de leurs Comités, ainsi qu'à la Ville de Binche (Cabinet du Député-Bourgmestre et service communication). Les remarques, commentaires et ajouts ont ensuite été intégrés par le Musée.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : Géants et dragons processionnels de Belgique et de France

Inscrit en : 2008

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Les géants d'Ath, Malines, Termonde et du Meyboom de Bruxelles, le dragon de Mons affirment l'identité de leur communauté locale, les villes d'Ath, de Malines, de Termonde et de Mons et le quartier populaire des « Bas-Fonds » à Bruxelles. La place de ces festivités est de plus en plus importante dans la vie des communautés locales. Les porteurs de géants ou les animateurs du dragon constituent des groupes soudés par des liens familiaux ou amicaux qui se sont renforcés au cours de ces dernières années. Ils viennent de toutes les couches des populations locales : ouvriers, employés, enseignants, agents des services publics, commerçants...

À Ath, une association locale, « Rénovation du Cortège » assure une participation de la population à la figuration, tout en veillant à informer les habitants de la région. Au Meyboom de Bruxelles, les Compagnons de Saint-Laurent et le groupe des « Poepedroegers » (porteurs des géants) assurent la vie de la fête. Les porteurs se recrutent dans les anciennes familles du quartier, même lorsqu'elles se sont établies ailleurs suite à la construction de bureaux au cœur de la ville. À Mons, les groupes d'acteurs et participants au « Lumeçon » se réunissent autour de la réalisatrice du combat et préparent activement sa mise en œuvre. Il en est de même pour les organisateurs de la Procession du Car d'Or, car ces deux « manifestations » sont indissociables.

Les géants processionnels de Termonde revêtent une importante fonction sociale et culturelle. Les géants et la procession rythment l'environnement et le calendrier des habitants de la ville. L'ommegang annuel des géants ainsi que la sortie et la procession décennales du Cheval Bayard (*Ros Beiaard*) constituent les points d'orgue de la vie sociale et culturelle.

Les géants et l'ommegang de Termonde jouissent d'une popularité particulièrement importante auprès des habitants de la ville. Il s'agit d'un événement fédérateur qui rassemble jeunes et vieux, riches et pauvres, habitants et visiteurs. Le géant et les activités liées à l'ommegang sont suivis par la quasi-totalité de la population. La communauté patrimoniale qui s'est formée autour des géants de Termonde est importante et compte de nombreux groupes et associations – les

Quatre Fils Aymon, les *Pijnders* (les porteurs du Cheval Bayard), les porteurs des autres géants, les figurants, parmi lesquels l'Harmonie Ros Beiaard, l'administration communale, le comité Ros Beiaard, les habitants... L'interaction avec les écoles est grande. Chaque année, ces dernières abordent le thème du Cheval Bayard et des géants de l'ommeegang. Les commerçants locaux décorent leurs étalages aux couleurs de l'événement ou développent toutes sortes de produits à l'effigie du Cheval Bayard. Les associations organisent des concours au nom ou sur le thème du Cheval Bayard et de la guilde des géants. Le paysage urbain de Termonde compte de nombreuses statues ou noms de rue qui font référence au Cheval Bayard et aux processions. Bref, le patrimoine lié aux géants et aux processions fait partie du quotidien des Termondois.

À Malines, les géants sont gérés par l'administration communale. L'ommeegang malinois n'est organisé que de manière très sporadique. La période séparant deux processions varie entre 10 et 25 ans. En principe, cet ommeegang n'est organisé que tous les 25 ans, en même temps que la Cavalcade de Hanswijk (*Hanswijkcavalcade*). Il est néanmoins également organisé, dans l'intervalle, lors d'occasions très particulières telles que, par exemple, l'année Charles Quint, en 2000. La popularité de l'ommeegang malinois doit être revigorée avant chaque édition. Depuis son inscription dans la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, un processus a été lancé en vue de renforcer l'enthousiasme envers les géants de l'ommeegang de Malines. Différentes initiatives ont été mises sur les rails (adoption par les « tricoteuses sauvages », actions de sensibilisation dans les écoles sous la forme d'ateliers créatifs, expositions, mobilisation d'artistes contemporains auxquels il est demandé de travailler sur le thème des personnages de l'ommeegang...). L'ommeegang malinois et ses géants rapprochent les gens et les communautés. Le patrimoine culturel immatériel remplit dès lors un rôle social et fédérateur. La prochaine édition de l'ommeegang malinois se déroulera en 2013. L'organisation de cet événement se ramifie dans tous les domaines de la société. L'ommeegang revêt ainsi une importante signification culturelle et constitue un élément identitaire pour les habitants de la ville.

La Ducasse rituelle de Mons, appelée communément « Le Doudou », est enracinée dans la vie de la cité de Mons et de ses habitants. Ce « moment » de symbiose populaire, de « réconciliation générale » qui réunit à l'unisson des milliers de personnes (montois et non montois), est unique. On dit d'ailleurs que le premier acteur de la Ducasse de Mons, c'est le public, qu'on appelle « public- participant » ; sans lui, pas de Ducasse ! Sans le respect des « règles du Jeu » que le public « s'est imposé » au fil du temps, le Combat dit Lumeçon ne pourrait pas avoir lieu, ni la Montée du Car d'Or. La mobilisation de seulement quelque 110 policiers (dont environ 50 jouant le rôle de policiers-personnages) durant la Descente de la rue des Clercs et le Combat dit Lumeçon et l'absence d'accident ou incident majeur, est significative et révélatrice de l'autodiscipline et de la grande implication de ce « public-acteur » !

La Ville de Mons et ses citoyens continuent à tout mettre en œuvre afin de perpétuer ce patrimoine immatériel de l'Humanité, conscients qu'ils en sont les garants. La maîtrise du déroulement de la Ducasse rituelle de Mons doit assurément être soulignée. On découvrira plus loin les actions menées directement par la Ville, notamment l'engagement de personnel compétent pour contribuer à mieux assurer la visibilité de la manifestation. On notera encore les faits suivants :

La Ville de Mons a mis en place dès le début des années 1990 une équipe en charge de la réalisation du Lumeçon, composée d'une réalisatrice générale et de bénévoles, ainsi qu'une régie du Lumeçon, composée d'ouvriers communaux en charge de la préparation des costumes et des accessoires. Ces personnes collaborent au sein d'un « Conseil de coordination du Lumeçon » pour la préparation pratique de l'événement et pour le choix des participants. Les règles qui président au recrutement des acteurs précisent qu'ils doivent être issus de toutes les classes sociales.

Le groupe des acteurs du Lumeçon participe largement à la vie de la communauté montoise en finançant notamment certaines dépenses liées à la Ducasse de Mons (et à des projets qui y sont liés). Ainsi il désigne pour une période déterminée ses représentants en charge d'assurer les relations avec la Ville de Mons. Il se réunit régulièrement en assemblée générale (notamment pour la désignation des futurs acteurs du Lumeçon). Il organise un rendez-vous annuel permettant de faire connaissance avec les jeunes qui posent leur candidature pour

devenir peut-être un jour acteurs du Lumeçon (ces candidats devant être parrainés obligatoirement par un acteur). Il organise des activités permettant de réunir les acteurs du Lumeçon et leurs familles ainsi qu'une soirée annuelle festive grand public, permettant notamment de recueillir des bénéfiques au profit du Lumeçon et du Petit Lumeçon (par exemple, pour le financement de l'équipement vestimentaire de saint Georges ou encore pour le cheval de celui-ci). Il encadre et forme les acteurs du Petit Lumeçon ainsi que le petit public de la corde du Petit Lumeçon ; etc.

la Fabrique de Sainte-Waudru, l'asbl « Procession du Car d'Or », la Fabrique de Sainte-Elisabeth, etc., participent également à la préparation de la Ducasse au travers de réunions préparatoires réunissant le Doyen du chapitre de Sainte-Waudru, les Présidents de Fabriques et Conservateurs de Trésor, le réalisateur de la Descente de Châsse, le Président de la Procession du Car d'Or et ses commissaires, etc.

Enfin, d'autres éléments témoignent particulièrement de l'importance du Lumeçon pour les Montois, de ce qu'il représente et joue comme rôle pour la population. Le Combat dit Lumeçon est suivi de ce qu'on appelle « les sorties d'après Combat ». En effet, le groupe des acteurs du Lumeçon suit un « itinéraire » variable d'année en année, après le Combat, pour saluer la population montoise, tantôt au sein d'établissements Horeca, tantôt dans des espaces publics, tantôt au sein de réception ou « pots » grands publics, etc. Ces « sorties » ont lieu sur demande expresse ; il s'agit pour le groupe des acteurs du Lumeçon de remercier le public (tous milieux confondus), la population de leur « bienveillance » ayant ainsi permis au Combat de se dérouler comme il se doit. Il faut souligner que depuis quelques années, le programme des « sorties » de l'année suivante est quasiment complet au lendemain de chaque Ducasse tant les demandes sont nombreuses. Ces sorties comprennent toujours une visite rendue aux enfants hospitalisés ou encore aux personnes âgées résidant dans des homes, ou encore aux plus démunis. Et il va sans dire que c'est bien plus que du bonheur que l'on peut lire dans les yeux de ces personnes que le groupe vient saluer.

À Ath, toute la communauté urbaine participe directement ou indirectement à la fête, y compris les 18 villages fusionnés avec la cité depuis 1977. Les porteurs de géants se recrutent de plus en plus, dans toutes les couches de la population, même si les influences familiales restent présentes. L'élargissement du nombre de porteurs de 3 à 10 (suite à l'augmentation du nombre de danses) a permis cette ouverture. Il en va de même pour les figurants qui sont recrutés dans de nombreuses familles, bien au-delà des anciennes couches populaires. L'inscription sur la liste représentative a stimulé l'action culturelle autour du thème. Ainsi, un spectacle et un ouvrage ont été élaborés sur le thème « David et Goliath ». Les géants sont un sujet d'animation à la Maison culturelle et la littérature dialectale est toujours inspirée par cet élément emblématique.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Les géants processionnels de Termonde, de Malines et d'Ath, ainsi que le Meyboom de Bruxelles et la Ducasse de Mons sont des patrimoines vivants. À Termonde, la tradition se transmet de génération en génération. Par conséquent, les membres de la communauté patrimoniale s'engagent année après année pour l'ommegang. Les géants processionnel de Termonde sortent chaque année, le Cheval Bayard de Termonde tous les dix ans. Pour renforcer et maintenir l'engouement à l'égard du Cheval Bayard, la communauté concernée est également invitée chaque année pour l'ommegang annuel des géants (soit pour y participer, soit pour y assister).

À Malines, la fréquence d'organisation de l'ommegang ne facilite pas les efforts visant à assurer

la viabilité de l'élément. Son assise sociale doit à chaque fois être redéveloppée et renforcée, en particulier auprès des jeunes générations et des nouveaux habitants de la ville. La reconnaissance en tant que patrimoine immatériel et l'inscription à la liste de l'UNESCO sont toutefois de nature à faciliter cette tâche. La cellule du patrimoine de Malines (pour les détails concernant la cellule, voir B1a) développe l'assise de l'événement au moyen d'initiatives innovantes et en établissant des liens entre le patrimoine et les associations socioculturelles. Ainsi la cellule du patrimoine de Malines développe-t-elle également des initiatives sur le thème de l'ommegang et de ses géants à l'attention des écoles et des enfants. Les médias sociaux tels que Facebook sont mis à profit pour atteindre diverses communautés. L'ommegang malinois sera à nouveau organisé en 2013.

Ces éléments sont actuellement très vivants. Ils se déroulent chaque année, à la date prévue : à Ath, le quatrième dimanche d'août, à Mons, le week-end de la Trinité et à Bruxelles, le 9 août. Le recrutement des acteurs (porteurs, participants, musiciens,...) ne pose aucun problème. Le public est de plus en plus nombreux et enthousiaste. Les liens des habitants des villes avec la manifestation se sont encore renforcés suite à la reconnaissance comme chef-d'œuvre et à l'inscription sur la Liste représentative. Les responsables communaux et bénévoles des associations veillent à l'entretien et à la restauration des figures. À Ath, les têtes des géants ont été reconnues comme chefs-d'œuvre du patrimoine mobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui leur assure une protection supplémentaire. À Bruxelles, on a veillé au remplacement d'un géant en mauvais état. À Mons, dragon, Car d'Or, châsses, reliques, costumes, etc., font annuellement l'objet d'un contrôle et d'un entretien.

Dans l'immédiat, il n'y a pas de menace directe sur les éléments inscrits. Le succès touristique pourrait amener des dérives ou des interventions commerciales peu opportunes. Mais les organisateurs veillent à conserver le caractère des manifestations, en accord avec les communautés locales. Celles-ci veillent jalousement sur les géants ou dragons, le moindre changement suscite des commentaires, des critiques et des débats dans la presse. Les manifestations, recrées chaque année, reproduisent des rituels mais s'adaptent aussi à la vie du 21^e siècle.

Ainsi à Mons, à l'occasion du 1500^e anniversaire de la naissance de sainte Waudru, quelques nouveaux groupes issus de nouvelles paroisses du grand Mons ont été intégrées dans la Procession du Car d'Or. La télévision, la presse, les musées et les organismes publics jouent un rôle essentiel dans la transmission de l'élément inscrit.

Le Petit Lumeçon, qui remonte au début du 20^e siècle est un élément essentiel dans la transmission du rituel. Depuis 2008, il a lieu sur la Grand-Place de Mons, le dimanche suivant celui de la Trinité, peu avant la Remontée de la Châsse des reliques de sainte Waudru. Immédiatement après, la châsse et les attributs célestes (les lances) de saint Georges sont restitués au pouvoir spirituel, tandis que les dragons (du Lumeçon, du Petit Lumeçon et de la Procession) sont ramenés dans leur « caverne »... Le petit combat se déroule selon le même scénario que celui du Combat dit Lumeçon. Les personnages sont identiques, tant en nombre qu'au niveau des costumes. Le petit dragon est d'ailleurs un ancien dragon du Lumeçon ayant repris du service. Le petit public de la corde fait preuve d'autant de ferveur populaire que celui du Lumeçon. Les petits acteurs, qui sont renouvelés chaque année, sont des enfants âgés de 12 ans environ, qui ont fait acte de candidature. Dans l'arène, ils sont encadrés par les acteurs (adultes) du Lumeçon : ainsi le petit saint Georges est « piloté » par le saint Georges du Lumeçon ; le petit chin-chin protecteur, par le Chin-Chin Protecteur du Lumeçon ; etc. Le petit saint Georges actuel est d'ailleurs le fils du saint Georges, un rôle qui, depuis 1954, reste dans une famille montoise bien connue de toute la population (la famille Tournay). La corde, quant à elle, accueille 3300 enfants (1800 environ avant 2008 et bien moins auparavant), regroupés en fonction de leur taille pour des raisons de sécurité et tous vêtus d'un t-shirt identique. Les acteurs du Lumeçon préparent les petits acteurs dans leur rôle les semaines qui précèdent. Le « jour j », ils guident les enfants non seulement dans l'arène mais aussi autour de la corde, en leur montrant la « bonne » gestuelle, en leur expliquant ce qui va se passer, pourquoi telle ou telle phase de combat, etc.

À Ath, la participation à la figuration est de plus en plus enthousiaste. Il y a de longues listes

d'attente, surtout pour les fonctions les plus valorisantes comme les porteurs de géants ou les personnages pittoresques qui les accompagnent (Diable, hommes de feuilles, chevaux-Diricq).

Le public est de plus en plus nombreux. L'animation prend de plus en plus d'ampleur. Ainsi, à la demande des spectateurs, les géants dansent pratiquement tout le long du cortège alors qu'autrefois, il y avait des points de danse précis et limités. Le cortège se termine le dimanche soir dans un enthousiasme délirant qui exprime bien l'attachement de toute la population locale, notamment des jeunes générations, à cette fête emblématique.

La lenteur du cortège, liée à son succès, pose cependant un problème. Les autorités communales y sont attentives et ont pris des mesures pour établir des horaires à respecter, sans tuer la spontanéité festive. Les autorités communales veillent à un entretien régulier du matériel. À côté des artisans du Service technique communal, elles ont recruté une restauratrice qualifiée pour la restauration de ce matériel.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel matériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

Au niveau local, l'inscription des géants à l'inventaire a eu un effet positif. Les cinq villes s'engagent pleinement dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. L'inscription des géants de Termonde et de Malines s'est également avérée bénéfique pour d'autres sociétés de géants en Flandre. L'asbl LECA a profité de cette nomination pour sensibiliser les différentes sociétés de géants de Flandre aux valeurs patrimoniales de la culture des géants. Le programme de sauvegarde « Onder de rokken van de reus », qui agit en faveur de la pérennité de la culture des géants en Flandre, compte parmi les effets positifs de cette initiative. Par ailleurs, des accords de coopération voient le jour entre communautés culturelles, par exemple avec la Maison des Géants à Ath ou La Ronde des Géants et Les Amis de Fromulus en France. Les corporations termondoises sont fréquemment sollicitées pour participer à d'importants événements culturels nationaux ou internationaux. Ainsi ont-elles, ces dernières années, participé, entre autres, à « La Ronde européenne de Géants portés » à Steenvoorde (France), la cérémonie d'ouverture du « CHIO, la fête mondiale du sport équestre » à Aken (Allemagne) et une réunion des géants flamands à l'occasion des « Fêtes internationales de la Paix » à Sint-Niklaas.

Le premier ommegang malinois depuis l'inscription à la Liste représentative doit encore avoir lieu (en 2013). En 2012, les effets mobilisateurs de cette inscription sur les listes de l'UNESCO sur le renforcement de l'assise locale de l'ommgang et les efforts pour la conservation des géants sont déjà clairement visibles.

Les manifestations sont fières d'être inscrites sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Des explications sur la nature et l'importance de ce patrimoine sont fournies dans les reportages de presse ou dans les émissions télévisées diffusées en direct. Les sites internet des manifestations mettent en valeur l'idée du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde.

Les manifestations ont aussi développé les contacts avec d'autres pays ou d'autres éléments. La Maison des Géants d'Ath a de nombreux échanges avec la France ou la Catalogne. La revue « Géants d'ici et d'ailleurs » a publié des articles sur les figures gigantesques d'Italie, d'Autriche, d'Espagne ou de France. Chaque année, le « Calendrier des géants » qui se fait l'écho de manifestations dans plusieurs pays européens, met en évidence la présence des géants et dragons sur la Liste représentative.

Diverses initiatives ont été prises pour assurer la visibilité des éléments et y sensibiliser les

populations. Nous retiendrons particulièrement :

- La réalisation de plusieurs films documentaires. À Mons, en 2006, « L'identité de saint Georges » produit par Image In Production (Paris) ; en 2007, « Le Doudou de Mons » dans la collection « Tradition en héritage », produit par la sprl JMB (Belgique). À Ath, la Maison des Géants a publié deux DVD. Le premier rassemble des films anciens de professionnels ou d'amateurs relatifs à la ducasse d'Ath (« Grand Angle ») . L'autre, « Les éfants d'Gouyasse », est constitué de films, de témoignages et d'analyses relatifs à la fête. Toujours à Ath, les groupes de porteurs de géants et parfois les fanfares qui les accompagnent, ont publié des DVD : Samson en 2007, le Cheval Bayard en 2008 et Ambiorix en 2012.
- La publication d'articles dans la presse généraliste, tel celui paru en octobre 2008 dans le Vif l'Express/spécial Mons, ou, en 2011 dans le périodique Lille Métropole/spécial Mons.
- La participation à des expositions, dont : l'exposition « Dragons. Entre Science et Fictions » (2ème édition) présentée en 2006 au Museum d'Histoire Naturelle à Paris, ; l'exposition « Hainaut, Province touristique » organisée au Bois du Cazier à Marcinelle en 2006 pour le 70ème anniversaire de la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut.
- La conception et la réalisation d'une valise pédagogique consacrée à la Ducasse rituelle de Mons et destinée au jeune public.

Outre ces initiatives, il convient de souligner particulièrement les activités suivantes, qui poursuivent un objectif de visibilité, de sensibilisation et de réflexion à l'égard du grand public : la Ville de Mons travaille à la conception et réalisation d'un centre d'interprétation dédié à la légende de saint Georges et du dragon, découverte au travers de la Ducasse rituelle de Mons. De même, la Ville de Mons et les diverses parties prenantes à l'organisation de la Ducasse rituelle, dont les asbl « Procession du Car d'Or » et « Saint Georges de Mons », travaillent à la réalisation d'une publication collective sur la Ducasse rituelle de Mons.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

En ce qui concerne la communauté patrimoniale termontoise, l'inscription sur la Liste représentative a surtout donné lieu à une « impulsion » mentale. La reconnaissance a consacré ce dont les membres de la communauté patrimoniale avaient conscience depuis longtemps : l'idée que la tradition des géants et processions termontois est particulièrement précieuse et qu'elle mérite dès lors d'être préservée pour les générations futures. Il s'agit d'un élément important qui soude la communauté, tout en permettant aux « profanes » d'y participer facilement.

Qui plus est, la reconnaissance officielle de ce patrimoine met en lumière l'étendue et la ramification de toute la communauté du patrimoine, qui s'étend des organisateurs aux nombreux collaborateurs de l'ombre, en passant par les porteurs, les associations participantes et les habitants qui, avec leurs visiteurs non termontois, assistent aux processions.

Cette « impulsion mentale » s'est également traduite par une nouvelle dynamique sur le plan du renforcement du patrimoine. D'une part, des initiatives qui existaient depuis longtemps se sont vues renforcées (par ex. la conservation et l'entretien du cheval Bayard et des corporations de géants, l'archivage des documents relatifs aux processions, la présentation des éléments du patrimoine dans les musées de la ville, la publication de documents...). D'autre part, de nombreuses nouvelles initiatives ont été prises (par ex. la création de l'asbl Comité Ros Beiaard, chargée de l'organisation des ommegangs termontois, le lancement d'un site web dédié fournissant des informations – www.rosbeiaard.be –, la parution de « Van Ros Tot Reus » (par Marc De Backer), ouvrage consacré aux géants et aux processions, l'organisation de deux expositions, la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer des projets éducatifs en

concertation avec les écoles de Termonde, la réalisation de divers DVD professionnels sur les ommegangs, etc.). Les ommegangs eux-mêmes sont au centre d'activités plus intenses que par le passé, grâce notamment à de nouvelles phases de concertation et à des répétitions supplémentaires avec des centaines de figurants. Toutes ces initiatives contribuent à accroître encore l'engagement des Termontois envers « leur » patrimoine.

La cellule du patrimoine de Malines a, durant la période 2011-2012, développé une trajectoire en vue d'élaborer et de soutenir différentes actions de sauvegarde. Ces mesures de sauvegarde couvrent différents domaines tels que l'action publique (expositions, conférences...), le développement et le partage d'expertise, l'activation et une adaptation du contenu aux goûts du jour (adoption des enfants des géants par les tricoteuses sauvages, ateliers créatifs pour les écoles et les enfants, mixage moderne avec clip vidéo du « Chant des géants », projet d'art contemporain sur le thème des personnages de l'ommegang...), la documentation et la recherche (établissement d'un rapport sur l'état des géants de l'ommegang, compte rendu audiovisuel des différentes mesures de sauvegarde, création et transmission d'un dossier aux archives communales...).

Les responsables de ces manifestations mettent tout en œuvre pour les faire connaître. Des informations sont communiquées, chaque année, à la presse. Des sites internet ont été élaborés. Des émissions de télévisions diffusent en direct, à travers toute la fédération Wallonie-Bruxelles, les moments forts de ces fêtes. À Ath, l'association « Rénovation du Cortège » a organisé des conférences d'information qui ont touché un large public. À Mons, une équipe commune au Lumeçon et à la Procession réalise une valise pédagogique destinée aux élèves du cycle primaire.

À la suite de l'inscription, les autorités locales ont été amenées à renforcer les dispositifs de sécurité et à améliorer l'organisation suite à l'afflux de touristes. Mais elles veillent également au respect du rituel.

À Bruxelles, la célébration du 700^e anniversaire de la plantation de l'arbre a permis de mieux faire connaître la manifestation. Les organisateurs du Meyboom ont aussi mis en place une parade de géants qui a réuni plus de 50 figures lors de sa première édition. La fête qui suit la plantation a été adaptée pour permettre à tout le quartier d'y participer de façon active. Le lendemain de cette fête, le quartier a renoué avec la tradition de l'hommage au saint Patron, Laurent dans la collégiale des Saints Michel et Gudule.

À Ath, La Maison des Géants apporte à ses visiteurs (10 000 chaque année) une large information sur les géants locaux mais elle les replace dans leur contexte international. Des expositions temporaires, une revue (Géants d'Ici et d'ailleurs) et le calendrier des géants contribuent à la visibilité du thème. Des ateliers sont mis à la disposition des élèves des écoles et rencontrent un beau succès. Chaque année, la célébration de la Saint-Nicolas attire des centaines de jeunes avec des activités festives autour des géants. La scénographie a été revue, ce qui a permis de mieux présenter la notion de patrimoine culturel immatériel et l'importance de l'inscription des géants et dragons de France et de Belgique sur la Liste représentative. En 2010, à l'occasion de la sortie du Cheval Bayard de Termonde, un document de vulgarisation, en Français et en Néerlandais, a été réalisé en collaboration avec une association culturelle flamande (Openbaar Kunstbezit Vlaanderen –OKV-Géants, six siècles de processions et de cortèges, 40p. ill).

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

La communauté patrimoniale qui entoure les géants et processions termontois est très diversifiée : elle comprend, d'une part, l'administration communale et l'asbl Comité Ros Beiaard, qui sont les « propriétaires » officiels du cheval Bayard et des corporations de géants et les fondateurs des processions, et, d'autre part, les habitants de Termonde (et des environs), qui s'impliquent dans l'ommegang en tant que collaborateurs, figurants ou spectateurs.

Le fait que la tradition soit « ramenée à la vie » chaque année (Ommegang des géants) ou tous les dix ans (Ommegang du cheval Bayard) et qu'elle jouisse d'une très large assise sociale à Termonde assure la continuité du patrimoine à long terme.

Diverses actions sont entreprises en vue de garantir la participation des collaborateurs aux processions termondoises et de veiller au nécessaire transfert des connaissances aux nouveaux venus. Quelques exemples :

- Pour éviter que les *pijnders* (les porteurs du cheval Bayard) ne soient « mobilisés » qu'une fois tous les dix ans (à l'occasion de l'Ommegang du cheval Bayard), le Comité Ros Beiaard implique également ces membres importants de la communauté patrimoniale dans l'ommegang annuel des géants, dans lequel ils jouent un rôle apparenté à leur activité antérieure au sein de la corporation (par exemple, le port de charges, la traction du bateau, l'actionnement d'une grue en bois, etc.). En outre, une concertation se tient très régulièrement avec l'organe de gestion des *pijnders* (que ce soit sous la forme de réunions formelles ou lors d'occasions informelles telles que la réception de nouvel an organisée chaque année en leur honneur).
- Les porteurs des géants, les musiciens de l'Harmonie Ros Beiaard et les commissaires de groupe (qui sont, lors des processions, chargés de l'accompagnement des groupes) ont également droit, chaque année, à un hommage particulier de la part du Comité Ros Beiaard, dont chacun s'accompagne d'une concertation. Lors de ces rencontres, il est systématiquement procédé à l'évaluation du dernier ommegang et à des préparatifs en vue de la prochaine édition (par exemple, l'établissement du planning des répétitions).
- Les tireurs (figurants qui clôturent chaque cortège à la suite des géants ou du cheval Bayard) sont, depuis plusieurs décennies, recrutés au sein du corps des sapeurs-pompiers volontaires de Termonde. Une concertation est également menée chaque année avec les pompiers afin que cette tâche soit assurée sans problème lors de chaque édition.
- Pour de nombreux rôles individuels au sein des cortèges, le Comité Ros Beiaard applique un système de croissance continue qui consiste à recruter de très jeunes figurants (dès l'âge de 5 ans) pour prendre place en tant que matelot ou pirate sur le Petit Bateau (« 't Schipke »). Une fois qu'ils atteignent l'âge de 7 ou 8 ans, ils sont promus au rôle de bouffon, clown ou porteur de pancarte. Plus tard encore, à partir d'environ 12 ans, ils peuvent participer au cortège en tant que porteur de flambeau et, vers 16 ans, figurer en tant que « knaptand », hallebardier ou membre d'un groupe festif. L'application d'un tel système année après année permet de d'assurer la présence dans le cortège de figurants très impliqués, qui jouent par ailleurs le rôle d'ambassadeur de l'organisation, car ils persuadent à leur tour leurs frères, sœurs ou amis de participer, jetant ainsi les bases d'une nouvelle génération de figurants.
- Les Fils Aymon des anciens cortèges du Ros Beiaard sont conviés en tant qu'invités d'honneur à chaque nouvel ommegang du Ros Beiaard. Ils restent ainsi en contact avec le Comité Ros Beiaard et leurs pairs. En tant que groupe, ils peuvent ainsi prêter assistance, par leurs conseils et leurs actes, lors de la désignation d'une nouvelle génération de Fils Aymon.

Tous ces groupes ont l'intention de rester, à l'avenir, impliqués dans l'organisation des ommegangs termondois.

L'Ommegang malinois est, de très longue date, un phénomène communal. L'organisation et la gestion de l'Ommegang ont toujours relevé de la magistrature communale ou de l'administration communale de Malines. En tant que représentation démocratiquement élue de l'ensemble de la communauté malinoise, l'administration communale de Malines veille tant à la sauvegarde qu'au maintien et à la transmission de cette tradition. L'administration communale de Malines soutient également la conservation et la gestion du matériel de l'Ommegang malinois. Via une approche participative, les écoles, les associations socioculturelles, les organisations et les individus sont impliqués dans l'Ommegang. La cellule du patrimoine de Malines fait office de catalyseur dans

ce processus. Elle joue un rôle crucial dans l'élargissement de l'assise et l'implication de diverses communautés dans l'Ommegang malinois.

Si les pouvoirs locaux (administration communale) contribuent directement à l'organisation des manifestations, les populations locales sont, elles aussi, très actives. Par exemple, à Ath, l'association « Rénovation du Cortège », animée par un groupe de jeunes, organise des fêtes et récolte des fonds en vue d'aider à l'entretien des costumes ou du matériel. Elle organise aussi la figuration. À Mons, l'asbl « Procession du Car d'Or » organise le recrutement des participants (environ 1750 personnes) et récolte les fonds indispensables au bon fonctionnement de la procession. La Ville de Mons veille à l'organisation du combat et délègue à cette fin la réalisatrice du Lumeçon. Au Meyboom, les « Compagnons de Saint-Laurent » ont en charge les festivités et recrutent dans le quartier populaire ou chez les descendants de ceux qui y ont habité autrefois. Les « Compagnons de Saint-Laurent » ont également veillé à améliorer le fonctionnement de la société, en laissant une large autonomie aux différents groupes que sont les porteurs de l'arbre (« Boomdroegers »), les porteurs de géants (« Poepedroegers »), les « Gardevils » et la fanfare.

Ce qui caractérise la Ducasse de Mons, c'est la ferveur populaire, remarquable à tout moment. On dit d'ailleurs à Mons que le premier acteur de la Ducasse, c'est le public. Aussi, il est impossible d'organiser une répétition du combat, car force est de constater que, si une telle répétition était organisée, il manquerait une « donnée » principale, le premier acteur du Combat : le public de la corde.

À Ath, la ferveur populaire s'exprime à l'occasion de la Ducasse. Les habitants sont attentifs au succès de la fête et ils y retrouvent chaque année leurs racines. C'est l'occasion de réunions familiales, notamment autour de la dégustation de la « tarte Gouyasse ». Les porteurs, en relations amicales toute l'année, se retrouvent autour de leur géants sous la responsabilité du chef du groupe et, vu leur implication dans les sorties du samedi et du dimanche, font la fête leur lundi où ils sont reçus par la population, avec leurs géants. Le mardi, ils effectuent ensemble une sortie festive appelée le « mardi des porteurs ».

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- n. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- o. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

La ville de Termonde est le propriétaire et le conservateur officiel du Ros Beiaard et des géants de l'Ommegang. Elle confie l'organisation de l'annuel Ommegang des géants et du cortège décennal du Ros Beiaard à l'asbl Comité Ros Beiaard, auquel elle apporte un soutien financier et logistique.

Le Comité Ros Beiaard entretient des contacts cordiaux avec divers partenaires flamands du domaine du patrimoine, avec lesquels il peut échanger de l'information et de l'expertise en matière de sauvegarde du patrimoine (notamment l'agence Arts et Patrimoine, FARO, l'Interface flamande du Patrimoine culturel, et l'asbl tapis plein). Une cellule régionale du patrimoine fondée très récemment (en 2011), « Land van Dendermonde » (Pays de Termonde), consacre une part essentielle de son action au patrimoine culturel immatériel et aux fêtes (dans une première phase, ses travaux portent principalement sur la réalisation d'un inventaire et le développement d'une plateforme d'information).

- Stadsbestuur Dendermonde, Administratief Centrum, Franz Courtensstraat 11 9200 Dendermonde, tel: + 32 52 25 10 11
- Erfgoedcel Land van Dendermonde, Nijverheidsstraat 3 9200 Dendermonde, tel.: + 32 52 25

03 40, info@egclandvandendermonde.be

- Stad Mechelen, Grote Markt 21, 2800 Mechelen
- Erfgoedcel Mechelen, Van Beethovenstraat 8-10, 2800 Mechelen
- Stedelijke Musea Mechelen, Van Beethovenstraat 8-10, 2800 Mechelen
- Stadsarchief Mechelen, Hof van Habsburg, Goswin de Stassartstraat 145, 2800 Mechelen

Les autorités locales assurent l'organisation et la réussite des fêtes. Elles gèrent directement les ducasses d'Ath et de Mons. Elles soutiennent activement l'organisation du Meyboom.

Les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont placé ces éléments sur la liste des chefs-d'œuvre. Elles aident au financement de la restauration du matériel et à la production des documents de promotion.

Dans chaque communauté, des associations participent à l'organisation des manifestations : à Ath, il s'agit de « Rénovation du Cortège » et de « La Maison des géants » (Office de Tourisme) ; à Bruxelles des « Compagnons de Saint-Laurent » ; à Mons, la Descente de Châsse est gérée par l'asbl « Fabrique de Sainte-Waudru » ; la Procession du Car d'Or (avec la Montée du Car d'Or), par l'asbl « Procession du Car d'Or ». Par ailleurs, l'asbl « Saint Georges de Mons » constitue une structure d'appui à la gestion matérielle du (Petit) Lumeçon. Enfin, le groupe des acteurs du Lumeçon fonctionne, en quelque sorte, en tant qu'association de fait. Aussi, en vue notamment de la coordination de tout ce qui concerne le rituel du Lumeçon (au sens large) ainsi que de l'accomplissement de la procédure de désignation des participants, la Ville a établi un « Conseil de Coordination du Lumeçon ».

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

Tout comme chaque élément repris dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Flandre, les communautés patrimoniales de Termonde et Malines fournissent des rapports sur leur élément respectif. Elles communiquent des informations relatives à l'état d'avancement et à la pérennité. En octobre et novembre 2012, un contact formel a été établi avec les parties prenantes, dont les contributions sont intégrées à ce rapport. Des informations sur l'efficacité des initiatives de sauvegarde des géants de Malines et Termonde sont également communiquées via le site web www.immaterieelerfgoed.be.

Les communautés locales ont été associées à l'élaboration du présent rapport : à Ath, le service des fêtes et cérémonies de la Ville, « Rénovation du Cortège » et « la Maison des Géants » ; à Mons, la réalisatrice générale du Lumeçon et son équipe, le Président de la Procession du Car d'Or et son équipe, le conservateur des patrimoines Unesco - Ville de Mons et les services des Fêtes (Communication et Evènements) et de la Culture (Gestion muséale et Arts plastiques) ; à Bruxelles, les « Compagnons de Saint-Laurent ». Ces structures sont le reflet des préoccupations des communautés et de leur implication dans l'évolution des manifestations.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : La procession du Saint-Sang à Bruges

Inscrit en : 2009

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

La procession du Saint-Sang remonte au 13^e siècle. À l'origine, il s'agissait d'une procession religieuse dans laquelle le culte de la relique du Saint-Sang tenait une place centrale. Selon la légende, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, amena, à son retour de la deuxième croisade en 1150, la relique du Saint-Sang à Bruges, où elle est depuis conservée dans la basilique du Saint-Sang. D'emblée, un lien très fort a été établi avec l'administration communale de Bruges et les corporations et métiers présents. La signification de la procession du Saint-Sang n'est dès lors pas exclusivement religieuse : elle est, sur les plans culturel et social, associée à la ville de Bruges.

La procession compte environ 1 700 participants bénévoles, dont une bonne partie sont présents lors de chaque édition. La procession renforce ainsi le tissu social dans les quartiers et entre les familles.

Chaque année, la procession du Saint-Sang attire entre 30 et 45 000 personnes dont de nombreux Brugeois. Ces derniers considèrent la procession comme une part de leur identité. L'expression « Le plus beau jour de Bruges » fait référence au jour où se déroule la procession du Saint-Sang.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

La procession du Saint-Sang est un patrimoine vivant. Elle a lieu une fois par an, à l'Ascension, un jour férié en Flandre. La participation à la procession est une tradition qui se transmet de génération en génération. Les caractéristiques démographiques des figurants sont assez

diverses. Les visiteurs composent également un groupe hétéroclite. Un grand nombre de touristes belges et étrangers viennent assister à la procession.

La ville exploite de manière durable les opportunités touristiques qu'offre cette dernière, dont les retombées économiques sont indirectes. L'accès au parcours est gratuit, à l'exception de quelques tribunes et places assises.

Le vieillissement des participants et la participation décroissante des associations socioculturelles constituent cependant d'éventuelles menaces pour la recherche de figurants. La cellule du patrimoine de Bruges (pour la description d'une cellule du patrimoine, voir B1a) a néanmoins développé un paquet éducatif destiné à porter dans les classes le message de la signification de la procession. Les élèves de 11-12 ans découvrent ainsi la procession depuis les coulisses, du point de vue de diverses personnes impliquées dans l'événement. Ce paquet ciblé invite les élèves à apporter leur collaboration, à la manière de ceux qui, chaque année, permettent le bon déroulement de la procession.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel matériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

La reconnaissance de la procession du Saint-Sang démontre qu'à Bruges, ville classée au patrimoine mondial, le patrimoine ne se limite pas au bâti et aux riches collections de patrimoine mobilier (Primitifs flamands, manuscrits) et qu'il existe également un patrimoine culturel immatériel précieux qui constitue une valeur ajoutée pour la société. L'inscription de la procession du Saint-Sang sur la Liste représentative du Patrimoine culturel de l'Humanité illustre la créativité humaine dans la manière de s'adapter à l'évolution des facteurs environnementaux. La procession n'en reste pas moins intrinsèquement liée à la ville et à ses habitants.

Le certificat de l'UNESCO décerné à la procession du Saint-Sang de Bruges a été remis le jeudi 6 mai 2010 lors d'une séance académique.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

Les principales mesures prises pour la consolidation de la procession du Saint-Sang sont la diffusion et la mise en exergue de sa signification sociale et culturelle. D'une part, l'accent est mis sur les jeunes et les enfants par le biais du paquet éducatif décrit plus haut et d'actions de sensibilisation des jeunes dans les écoles secondaires. Ces actions se traduisent logiquement par un renforcement de l'assise de ce patrimoine auprès des jeunes générations et, par conséquent, chez les futures générations. Ce projet entend réfuter le préjugé selon lequel la reconnaissance par l'UNESCO serait exploitée à des fins essentiellement touristiques.

D'autre part, on mise sur l'implication particulière dont fait preuve le Brugeois à l'égard de sa procession du Saint-Sang. Une exposition « de nombreux bénévoles pour une procession unique en son genre » a ainsi été organisée en plein air. À cette occasion, les intéressés ont témoigné de leur engagement. Il s'agit là d'une manière de mettre en lumière la signification sociale et culturelle de l'événement.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Lors de la demande, les communautés, groupes et individus aujourd'hui impliqués dans la

procession du Saint-Sang ont manifesté leur intention de poursuivre, à l'avenir, leur engagement pour cet élément. Le maintien de la pratique constitue la meilleure garantie de continuité.

La création d'un comité d'audit, composé de membres de l'administration communale, de l'évêché de Bruges, de la cellule du patrimoine et du comité de la procession, permet par ailleurs de réfléchir à une évolution axée sur l'avenir de la procession du Saint-Sang.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- p. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- q. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

La cellule du patrimoine de la ville de Bruges remplit un rôle important dans l'étude et la sauvegarde de la procession du Saint-Sang. Elle compte parmi les organisations du réseau décrit sous B1.a.

Erfgoedcel Brugge, Pakhuizen Komvest 45 8000 Brugge, tel.: + 32 50 44 50 45,
info@erfgoedcelbrugge.be

De Edele Confrérie van het Heilig Bloed Burg 13 8000 Brugge, tel.: + 32 50 38 74 56,
www.holybood.com

De vzw Heilig Bloedprocessie, Burg 1 8000 Brugge

De stad Brugge, Burg 12 8000 Brugge, tel.: + 32 50 44 81 11

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

Chaque élément figurant dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Flandre est tenu de rendre compte annuellement des mesures de sauvegarde appliquées. Dans ce cadre, la communauté ou le groupe indique également quelles modifications ont été apportées à l'utilisation ou à la signification et leur impact sur la viabilité de l'élément. Cette information est intégrée à ce rapport.

Le rapport a, en novembre 2012, été soumis à la communauté patrimoniale en vue d'être éventuellement complété. La communauté patrimoniale de la procession du Saint-Sang a marqué son plein accord avec son contenu.

Le site web www.immaterieelerfgoed.be fournit des informations sur l'efficacité des mesures de sauvegarde.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : Le carnaval d'Alost

Inscrit en : 2010

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Le Carnaval d'Alost revêt une importante fonction sociale. En février, pendant quelques jours, le Carnaval d'Alost bouleverse la vie de tous les jours et les rapports entre dirigeants et habitants. Pendant la fête, les élus sont placés sous le feu des projecteurs dans le cadre de prestations typiquement narquoises et anarchiques, dans lesquelles l'actualité à Alost, en Flandre, en Belgique et dans le monde joue un rôle central. Ce carnaval de 3 jours est aussi un événement social car il rapproche les gens. Les habitants d'Alost se réunissent en groupes carnavalesques et travaillent, des mois durant, aux costumes et aux chars en vue de la participation au cortège. Le Carnaval d'Alost réunit les membres de toutes les couches de population.

Le Carnaval d'Alost revêt aussi une fonction culturelle. Il s'agit d'une vitrine de la créativité humaine. La fabrication des masques, la conception des chars et la confection des costumes requièrent des connaissances créatives affûtées. Le cortège est par ailleurs doté d'une valeur culturelle en tant qu'événement qui attire principalement les touristes nationaux. Ce Carnaval exerce donc également un impact économique.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Le Carnaval d'Alost est très vivace. L'ensemble de la population y participe à des degrés divers. Outre les centaines de groupes participants qui comptent des milliers de bénévoles, l'événement attire chaque année des dizaines de milliers de spectateurs.

Le Carnaval d'Alost se vit chaque année. Sa tradition se pratique chaque année. La période de préparation est très intense en activité. Contrairement à d'autres événements sociaux et culturels, le nombre des membres et leur engagement restent constants. La stratification sociale des groupes demeure également inchangée. L'afflux des jeunes reste régulier, ce qui, en termes de durabilité de la tradition, constitue un aspect positif.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel matériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

Le Carnaval d'Alost est l'une des traditions les plus connues de Flandre. Il fait régulièrement l'objet de reportages dans les médias nationaux, que ce soit à la télévision ou dans la presse écrite. L'inscription du Carnaval d'Alost sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité n'a dès lors pas manqué de faire la une des journaux, ce qui a permis d'attirer l'attention sur la convention relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Par conséquent, le Carnaval d'Alost contribue à la renommée de la convention. Il sensibilise à cette dernière aux niveaux local, régional et national, et confère de la visibilité au thème du patrimoine culturel immatériel.

L'accent sur l'ampleur du groupe des intervenants et la période de préparation durant laquelle les chars et costumes sont réalisés permet aussi d'attirer l'attention sur les valeurs sociales de la tradition. La construction des chars et la fabrication des costumes et les commentaires ironiques sur l'actualité, soulignent la créativité et l'inventivité humaines. Dans le cadre de la célébration du carnaval, la liberté d'expression atteint son paroxysme. Compte tenu des commentaires ironiques et satiriques sur l'actualité, cette fête ne serait possible sans le respect mutuel que se vouent les différents groupes et couches de la société.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

En raison de l'inscription sur la Liste représentative, le futur est, plus encore qu'auparavant, au centre de toutes les attentions, tandis que l'on s'efforce d'identifier les écueils et opportunités susceptibles d'avoir un impact sur la pérennité du carnaval. Dès lors, la cellule du patrimoine d'Alost (pour la description d'une cellule du patrimoine, voir B1.a) a mis sur pied, en collaboration avec d'autres acteurs du patrimoine (le musée, les archives), les services communaux et les associations, un projet de recherche sur le Carnaval d'Alost et de documentation de son histoire et de son avenir. Dans le cadre de cette initiative, on a recouru à des instruments (promenade numérique avec mini-documentaires didactiques) et méthodes (vidéo participative) innovants.

En vue de renforcer son carnaval, la ville d'Alost poursuit ses efforts de soutien à la tradition. Ainsi investit-elle de manière continue dans l'infrastructure utilisée pour la réunion des groupes et à la fabrication des chars et des costumes.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

L'activité de sauvegarde la plus importante n'est autre que la continuation de la pratique de la tradition. Les communautés, groupes et individus qui, les années précédentes, ont perpétué la

tradition continuent à la soutenir et à participer aux festivités et à leurs préparatifs. Le taux de participation est élevé. Les initiatives développées pour la sauvegarde de l'élément sont prises par les communautés, groupes et individus qui pratiquent la tradition. Les nouvelles initiatives telles que, par exemple, un concours de conception de char, assurent une implication accrue des écoles et une participation constante de la jeunesse.

Elles participent à ce type d'initiative, dont ils perçoivent la valeur ajoutée. Elles les soutiennent et comprennent qu'ils constituent une plus-value pour la sauvegarde du Carnaval d'Alost et donc une garantie pour un avenir viable.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- r. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- s. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

La ville d'Alost, sa cellule du patrimoine et les diverses organisations communales du patrimoine sont les acteurs qui disposent des compétences pour la recherche relative au patrimoine culturel immatériel et sa sauvegarde. La cellule du patrimoine d'Alost est l'une des organisations du réseau décrit sous B1.a.

Le cortège carnavalesque est, depuis 1923, organisé annuellement par un comité des fêtes relevant des autorités communales. La section Organisation du service de promotion de la ville collabore étroitement avec ce comité des fêtes, dont il fournit le secrétaire. Les centaines de groupes et associations carnavalesques sont les acteurs qui, en pratiquant la tradition, contribuent à sa pérennité. Ils apportent également leur concours aux autres activités de sauvegarde en collaborant avec les organisations communales du patrimoine et la cellule du patrimoine d'Alost.

- Stad Aalst, Grote Markt 3 9300 Aalst, tel.: + 32 53 73 23 23, info@aalst.be
- Erfgoedcel Aalst, Oude Vismarkt 1 9300 Aalst, tel.: +32 53 73 23 06, erfgoedcel@aalst.be

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

La communauté patrimoniale du Carnaval d'Alost, dont font partie les communautés, groupes et individus qui soutiennent la tradition, fournit chaque année un rapport à l'agence Arts et Patrimoine de la Communauté flamande sur les mesures de sauvegarde qu'elle a prises et compte prendre. Plus précisément, un groupe composé du secrétaire du comité organisateur et d'organisations représentatives ou consultatives sert de résonateur pour les nouvelles actions de sauvegarde. La communauté patrimoniale communique également des informations relatives à l'état de la fête du carnaval, dont elle inventorie les opportunités et les menaces, les forces et les faiblesses. Ce rapport, rédigé sur la base de ces informations, a été soumis, en novembre 2012, à l'approbation de la communauté du patrimoine, qui l'a pleinement approuvé.

Le site web www.immaterieelerfgoed.be fournit des informations relatives à l'efficacité des initiatives de sauvegarde.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : La fauconnerie, un patrimoine humain vivant

Inscrit en : 2010

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

La fauconnerie telle qu'elle se pratique aujourd'hui au sein de la Belgique s'inscrit dans un continuum historique qui se transmet en Europe de l'Ouest depuis l'époque médiévale. Elle a néanmoins subi un certain nombre de changements importants au cours du 20^e siècle et, dans les années 60-70, a failli disparaître en tant que tradition activement pratiquée.

Ayant trouvé sa place dans la gestion de notre écosystème, la fauconnerie connaît depuis lors un regain d'intérêt. La fauconnerie est issue d'une tradition qui s'est adaptée aux changements environnementaux, tant au niveau naturel que réglementaire, ainsi qu'aux avancées scientifiques.

Sa signification culturelle compte quelques composantes écologiques importantes. Aujourd'hui, la fauconnerie joue un rôle dans la gestion et la surveillance de notre écosystème. Cette pratique de chasse très naturelle permet d'éliminer les animaux les plus faibles et de contribuer ainsi au renforcement des espèces. La fonction écologique de la pratique a évolué pour inclure la prévention (par exemple sur les aéroports) et faire de la fauconnerie un baromètre des changements écologiques.

De par le mode de transmission des connaissances relatives à la fauconnerie, cette tradition inclut aussi une composante sociale : le système d'apprentissage élève-maître donne lieu à un solide réseau de fauconniers. L'ancrage de la formation de fauconnier dans un cadre d'apprentissage formel a facilité l'accès à la fauconnerie, renforçant ainsi les chances de pérennité de la tradition.

Une nouvelle candidature, élargie, a été introduite auprès du secrétariat de la Convention. Cette candidature sera examinée lors de la session de décembre 2012. Par rapport à cette nouvelle candidature, aucun changement pertinent n'est survenu.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

La fauconnerie est de retour aujourd'hui une tradition viable et prospère. En Belgique, la pratique de l'élément n'est pas menacée actuellement. Il existe cependant des courants parmi les associations concernées par l'environnement et dans le public, qui militent contre toutes formes de chasse. Dans cette perspective, la reconnaissance de l'Art de la Fauconnerie en Communauté française offre des formes de garanties à la continuité de la pratique. Par ailleurs, la reconnaissance permet à l'association porteuse de la tradition de solliciter des subventions destinées spécifiquement au maintien de la tradition.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel matériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

Au centre d'un dossier international, la pratique de la fauconnerie mise sur la diversité culturelle, la créativité humaine et le respect entre communautés, groupes et individus. En recherchant l'unité dans sa caractéristique de base (la chasse à l'aide d'un oiseau de proie) et la philosophie élémentaire (le respect de la nature) de la fauconnerie, les communautés de fauconniers de divers pays sont parvenues à coopérer en vue de solliciter l'inscription sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

La communauté patrimoniale de la fauconnerie a poursuivi sa stratégie visant à faire accepter la fauconnerie comme un facteur important dans la gestion de la nature et le suivi de notre écosystème. Les fauconniers sont parvenus à exercer un impact sur la législation en matière de chasse : depuis 2010, leur association siège également à la commission de travail permanente sur la politique relative à la chasse. Les associations de fauconniers sont ainsi impliquées dans l'élaboration d'avis sur l'environnement et la nature.

L'impact de l'inscription sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité est essentiellement symbolique car elle reconnaît et confirme le rôle précieux et la valeur ajoutée de la fauconnerie pour la société. Elle récompense par ailleurs l'enthousiasme dont ont fait preuve les fauconniers des années durant pour le renforcement de leur tradition. Il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures particulières après l'inscription sur la Liste représentative.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qu'est la fauconnerie est entièrement assurée par les associations de fauconniers. Ce sont elles qui élaborent et exécutent les diverses

mesures visant à mieux faire connaître la fauconnerie. Ce sont elles également qui tentent de renforcer leur tradition au sein de la communauté et défendent la valeur ajoutée qu'elle représente sur le plan écologique. Elles participent enfin à la recherche de nouvelles fonctions éventuelles pour la fauconnerie et à la mise en place d'un plan d'apprentissage formel et informel.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- t. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- u. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

Pour l'élaboration de certaines initiatives de sauvegarde (plus particulièrement lorsqu'il est question de recherche et de documentation), la communauté patrimoniale des fauconniers travaille de concert avec le Sportimonium et FARO. Les deux organisations sont des partenaires du réseau décrit sous B1.a.

Valkeniers.be chapeaute quatre des cinq associations belges de fauconniers. Ce site est le moteur de tous les programmes et mesures de conservation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles il y a aussi une Association Belge de Fauconnerie « Club Marie de Bourgogne » ASBL avec une association-sœur en Flandre : « Belgische Valkerij Vereniging Club Maria van Bourgondie vzw »

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

Comme pour tous les autres éléments, la communauté patrimoniale des fauconniers a introduit un rapport annuel sur l'état d'avancement. Ces rapports sont à la base de celui-ci. Une ébauche de ce rapport a été soumise aux fauconniers en novembre 2012 afin qu'elle soit éventuellement complétée.

Le site web www.immaterieelerfgoed.be fournit des informations relatives à l'efficacité des initiatives de sauvegarde.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : Houtem Jaarmarkt, foire annuelle d'hiver et marché aux bestiaux à Hautem-Saint-Liévin

Inscrit en : 2010

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

La foire annuelle d'hiver de Hautem-Saint-Liévin rassemble chaque année les habitants de la commune et de la région, ainsi que de très nombreux visiteurs. Le marché annuel est un événement social par excellence. Les habitants ouvrent leur porte et installent des cafés et snacks temporaires. Ils reçoivent de nombreux visiteurs, auxquels ils offrent à boire et à manger. La fonction économique de l'événement (en tant que marché aux bestiaux) est également importante et ne doit pas être sous-estimée. La perpétuation de cette fonction économique contribue à la sauvegarde de la foire annuelle de Hautem-Saint-Liévin. Cependant, en raison de la modification des directives relatives au bien-être animal et d'une réglementation plus stricte en matière de sécurité alimentaire, il est de plus en plus difficile d'organiser de tels marchés. Hautem-Saint-Liévin fait de son mieux pour perpétuer l'événement dans toute sa diversité et lui donner une fonction de lieu de rencontre.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

La foire annuelle de Hautem-Saint-Liévin est organisée les 11 et 12 novembre. La quasi-totalité des 10 000 habitants de la commune, ainsi que quelque 40 à 50 000 visiteurs en font, à chaque édition, un marché convivial et achalandé, où des animaux sont toujours examinés et vendus, où l'on mange et boit et où l'on peut découvrir des produits traditionnels de la région ou d'une région hôte.

En raison de la complexité des législations en matière de marchés, de bien-être animal et de manifestations de masse, l'administration communale a, au cours des trois dernières décennies, été l'organisateur principal de la foire annuelle. Ce rendez-vous n'en reste pas moins un événement « organique » qui figure en bonne place sur le calendrier agricole. De nombreux visiteurs reviennent chaque année à la foire de Hautem-Saint-Liévin. En sensibilisant les jeunes de la commune et de la région, l'organisateur parvient aussi à enthousiasmer les nouveaux habitants pour l'événement. En 2013, un comité de protection sera mis en place pour la foire annuelle de Hautem, afin de permettre à toutes les communautés d'établir des liens plus structurels les unes avec les autres. L'objectif est d'impliquer encore plus étroitement les communautés à l'organisation, qui, pour des raisons pratiques, repose actuellement surtout sur les autorités locales. Il s'agit en outre d'une manière de renforcer l'assise de cette tradition pour l'avenir.

La réglementation de plus en plus stricte en matière de bien-être animal complique l'organisation de la foire annuelle. Hautem-Saint-Liévin dispose d'un coordinateur du marché annuel, engagé pour veiller à ce que ce dernier puisse être organisé sans encombre. Ce coordinateur se concerta avec toutes les instances et autorités compétentes et transmet les informations nécessaires aux négociants animaliers, de sorte que les règles et procédures soient connues de chacun. En collaborant avec le coordinateur pour la politique culturelle et diverses organisations du patrimoine de la région et de Flandre, Hautem-Saint-Liévin renforce l'assise de la foire annuelle en tant que patrimoine culturel immatériel, afin que les habitants et les visiteurs soutiennent eux aussi l'événement.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel matériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

La foire annuelle de Hautem contribue à la visibilité de la convention en y faisant référence dans toute sa communication. Par diverses mesures de sauvegarde ciblées, notamment, sur les jeunes, des connaissances relatives au patrimoine culturel immatériel sont transmises au groupe cible. Il est également tenu compte, dans les mesures de sauvegarde, du champ d'application international de la convention. Ce faisant, Hautem entend inciter au respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

En invitant chaque année une région hôte qui présente ses propres traditions ou son patrimoine culturel immatériel dans le domaine culinaire, la foire annuelle de Hautem joue la carte de la créativité humaine et de la diversité culturelle. Ce type d'initiative contribue au renforcement de l'assise de la convention.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

L'inscription sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité a accentué le sentiment de fierté que suscite la foire. C'est pourquoi Hautem-Saint-Liévin a redoublé d'efforts pour son organisation.

L'inscription a également fait en sorte qu'une attention accrue soit consacrée au renforcement de l'assise, notamment par la mise en lumière de l'histoire de la foire annuelle. L'approche culturelle renforce l'assise d'un événement.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Les habitants de Hautem-Saint-Liévin et les commerçants présents au marché aux bestiaux forment deux des plus importants groupes d'intervenants de l'événement. Ces deux groupes participent activement aux mesures de sauvegarde mises en place. Le projet de blog « *de markt van mij* » est mené de A à Z par les communautés scolaires de Hautem-Saint-Liévin. Dans le projet « *On-tastbaar erfgoed, amai mijne fram. En de jaarmarkt dan?* » également, les habitants jouent un rôle moteur.

La cellule du patrimoine du Pays de Rode organise différentes interviews des participants en vue de documenter la foire annuelle.

Pour l'avenir également, les groupes, communautés et individus s'engagent pour assurer le succès de la foire de Hautem. Un réseau de bénévoles sera ainsi lancé en vue d'héberger les visiteurs de la région hôte durant la période de la foire. En systématisant cette initiative jusque-là sporadique, la communauté exprime son désir de s'impliquer davantage. L'hospitalité s'étend au-delà des frontières de ces régions européennes et le coordinateur s'efforcera de stimuler davantage cette participation de la communauté, qui a sa place dans le cadre d'un événement tel que la foire annuelle.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- v. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- w. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

La cellule du patrimoine du Pays de Rode, Heemkunde Vlaanderen et la cellule du patrimoine du Meetjesland sont des partenaires importants pour les initiatives de sauvegarde.

- Erfgoedcel Viersprong, Land van Rode, Sint-Antoniusplein 10 9860 Oosterzele, tel.: + 32 9 363 88 51, info@4sprong.be
- Erfgoedcel Meetjesland Comeet, Van Hoorebekeplein 1 bus 4 9900 Eeklo, tel.: + 32 9 373 75 96, erfgoedcel@comeet.be
- Het Gemeentebestuur van Sint-Lievens Houtem, Marktplein 3 9520 SintLlievens-Houtem, tel.: +32 60 72 20, gemeente@sint-lievens-houtem.be

De verschillende handelaarsverenigingen

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

Hautem-Saint-Liévin fournit chaque année un rapport sur l'état d'avancement pour son marché annuel. Ce rapport ébauche diverses mesures de sauvegarde et décrit l'évolution de l'élément.

Le présent rapport est établi sur la base de ces informations et a été soumis, en novembre 2012, à l'approbation de la communauté patrimoniale du marché annuel.

Le site web www.immaterieelerfgoed.be fournit des informations relatives à l'efficacité des

initiatives de sauvegarde.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : Les Krakelingen et le Tonnekensbrand, fête du feu et du pain de la fin de l'hiver à Grammont

Inscrit en : 2010

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

La double fête des Krakelingen et du Tonnekensbrand est une organisation de l'administration communale de Grammont et de nombreux bénévoles et associations. Sa singularité contribue dans une large mesure à l'identité culturelle de la ville. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer l'emploi de termes tels que « krakeling », « tonnekensbrand » ou « grondeling » dans divers contextes (par ex. dans le nom d'un périodique, d'un club photo, d'une taverne...). La légende bien connue qui est à l'origine de la fête et qui résulte de la distorsion d'un fait historique local – une défaite historique relatée comme une victoire – joue également un rôle dans la construction identitaire.

La forte participation des habitants de Grammont, tant à l'organisation qu'à l'événement proprement dit, fait de cette double fête une activité fédératrice et donc sociale. Du fait que certains des petits villages avoisinants répondent au feu de la Tonnekensbrand en organisant leur propre feu, la double fête exerce le même effet fédérateur dans ces villages.

La gestion séculière et morale de la ville tient lieu d'exemple : la participation à la fête (en habits historiques) renforce le lien entre la communauté patrimoniale et l'élément en question.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Le taux de participation élevé des habitants, l'engagement d'un groupe important de bénévoles et l'enthousiasme que suscite l'événement parmi la population font de cette double fête une tradition très vivace. En misant sur l'éducation et les jeunes, et grâce à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation des nouveaux habitants de Grammont, les organisateurs renforcent l'assise de cette fête tout en se mobilisant pour sa durabilité.

Les participants à la double fête sont issus de toutes les couches de la population, ce qui constitue une plus-value sociale.

L'inscription sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité a fait en sorte que l'on se concentre davantage sur l'avenir et sur les éventuelles menaces à la pérennité de la tradition. Les initiatives lancées pour impliquer et sensibiliser les nouveaux arrivants sont un effet de cette vision. Le comité entend ainsi accroître les chances de survie de la tradition et faciliter sa transmission aux générations futures.

Depuis l'inscription sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, le nombre de visiteurs à l'office du tourisme pour le mois de février (le mois de la fête) a presque triplé. Les bénévoles participent au fonctionnement du guichet d'information.

Chaque année, on observe un intérêt de la part des étrangers de passage en Belgique. En outre, les organisateurs du cortège historico-folklorique mettent à l'honneur une fête du pain ou du feu de l'étranger, en veillant à sélectionner chaque année une tradition issue d'un pays limitrophe différent. Il s'agit d'une manière d'impliquer davantage les visiteurs et habitants étrangers à Grammont dans la préservation du patrimoine immatériel local.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

La fête des Krakelingen et le Tonnekensbrand contribuent aux objectifs de la convention. Au niveau local, ils augmentent la sensibilisation à l'importance et à la valeur du patrimoine culturel immatériel de la ville et de la région.

En mettant l'accent sur l'importance de cette tradition locale, le comité organisateur montre que les traditions d'autres groupes et communautés sont tout aussi importantes et précieuses. Il joue ainsi la carte de la diversité culturelle et du respect.

Depuis l'inscription sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, le nombre de participants au défilé historico-folklorique a augmenté de 25 % (d'environ 800 à plus de 1 000 personnes) : mis à part quelques groupes aux compétences spécifiques (danse populaire, musique de la Renaissance), tous les groupes proviennent de la ville ou des autres communes de Grammont. La communauté patrimoniale connaît donc un engouement croissant.

Pendant la fête, une attention particulière est accordée à l'interprétation : chaque année, une brochure trilingue (néerlandais, français et anglais) est distribuée et 10 commentateurs (dont un

accompagné d'un interprète en langue des signes) fournissent des informations complémentaires en divers endroits de la ville.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

La communauté patrimoniale des Krakelingen et du Tonnekensbrand a été à l'origine de diverses initiatives visant à accroître la renommée de la double fête.

Bien entendu, elle s'est avant tout consacrée à l'organisation de l'édition annuelle de l'événement. Une fête de qualité constitue la meilleure garantie d'inciter les participants et les spectateurs à préserver cette tradition et à continuer à y participer à l'avenir. Depuis l'inscription sur la Liste représentative, le nombre de participants au cortège qui ouvre la fête a augmenté. Le comité veille à ce que l'événement reste gérable et est prêt à prendre les mesures qui s'imposent si cette gestion devait être remise en cause.

Les différents projets de sensibilisation, qu'ils soient ciblés sur les jeunes ou sur les nouveaux habitants, sont essentiels pour le renforcement de l'assise. Ils font en sorte que les jeunes et les nouveaux arrivants considèrent également les Krakelingen et le Tonnekensbrand comme une part de leur identité.

Afin d'accroître la visibilité et la durabilité de l'événement, une nouvelle initiative a vu le jour l'an dernier : le mois des Krakelingen. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des mesures de sauvegarde de l'UNESCO visant à assurer la survie et la pérennité de la tradition et promouvoir la fête. La fête des Krakelingen s'exporte dans les villages. De nombreuses chambres d'hôtes proposent des informations relatives à l'événement. Un programme culturel accessible et à la portée de chacun en rapport avec le thème du cortège est en outre proposé. On tente ainsi d'atteindre de nouveaux groupes cibles en vue de renforcer l'assise et l'implication (familles, personnes à mobilité réduite...).

Un livre de vulgarisation, qui n'en est pas moins scientifiquement fondé et qui replace la fête dans un contexte historique et spatial (européen) plus large, a été publié. Ce livre, publié en 2012, démontre que ce patrimoine immatériel contribue non seulement à la construction identitaire mais aussi à l'établissement de liens avec d'autres communautés du patrimoine qui organisent ou organisaient également des fêtes du pain ou du feu.

L'ouvrage est enrichi et affiné chaque année.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Les communautés, groupes et individus sont étroitement associés à l'organisation des mesures de sauvegarde. Ils assurent la conduite des initiatives et font appel à l'expertise nécessaire pour leur exécution. L'expertise technique et la connaissance méthodologique est trouvée auprès des organisations du réseau décrit sous B1.a.

Un dialogue permanent est mené entre les organisateurs et les groupes de services qui disposent d'une expertise propre.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- x. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- y. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

Het comité van Krakelingen en Tonnekensbrand

Het stadsbestuur van Geraardsbergen, Administratief Centrum Weverijstraat 20 9500
Geraardsbergen, tel: + 32 43 44 45, info@geraardsbergen.be

LECA (Volkskunde Vlaanderen) (zie 1Ba)

FARO (zie 1Ba)

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

La communauté patrimoniale des Krakelingen et du Tonnekensbrand introduit chaque année un rapport sur l'état d'avancement dans lequel elle décrit les initiatives de sauvegarde qui ont été mises en place. Le site web www.immaterieelerfgoed.be fournit des informations relatives à l'efficacité des initiatives de sauvegarde.

Ce rapport a été établi sur la base de ces informations et soumis à la communauté patrimoniale en novembre 2012.

C. STATUT DES ELEMENTS INSCRITS SUR LA LISTE REPRESENTATIVE

*Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état **actuel** de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de proposition d'inscription et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de proposition d'inscription et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.*

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-après de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément : Le répertoire du rituel des classes d'âge de Louvain

Inscrit en : 2011

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, dans le groupe de population d'où il est originaire et pour ce groupe, les caractéristiques de ses gardiens et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Il faut mentionner tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Le répertoire du rituel des classes d'âge de Louvain revêt une fonction typiquement sociale Il s'agit d'un rituel de passage particulier dont le point d'orgue est le cinquantième anniversaire de chaque homme. Ce rite de passage repose sur le principe suivant : lorsqu'ils atteignent l'âge de 40 ans, les hommes s'associent et commencent un voyage de dix années, rempli d'activités, qui se solde par la célébration de leur cinquantième anniversaire.

Ce processus résulte de la formation, sur la base de l'année de naissance, d'un groupe soudé (de volontaires) qui se caractérise par l'amitié et la solidarité. Après ces dix années d'activités, les groupes continuent à se réunir et conservent un lien avec la tradition. Celle-ci permet de créer un réseau social à travers les générations.

Le rituel des classes d'âge joue un rôle social important à Louvain. De par son engagement social, le « Jaartallenleven » joue un rôle fédérateur et représente une valeur ajoutée pour la ville. Dans une société de plus en plus centrée sur l'individualisme, le rituel des classes d'âge peut, grâce à l'engagement des différents cercles d'amis, faire figure d'exemple. Cette tradition existe aujourd'hui depuis plus de 120 ans et forme une composante particulière de la vie culturelle ou de l'identité culturelle de la ville de Louvain.

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Le « Jaartallenleven » de Louvain est une tradition vivante. Chaque année (depuis 1890) se

forme une nouvelle association qui s'inscrit dans la tradition et perpétue l'engagement pour le rituel.

La participation au rituel est réservée aux hommes qui deviennent membres d'une association. En outre, chaque cercle d'amis peut désigner sa « marraine », une femme qui soutiendra ce cercle spécifique.

Les membres sont issus de toutes les couches de la population. Cette particularité contribue à un ancrage durable de la tradition. En 2012, le 135^e millésime a vu le jour, celui des Hommes de 1973, qui se compose actuellement de 25 membres. Au total, le Jaartallenleven de Louvain compte 650 membres.

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel auprès de communautés, de groupes et d'individus.

Le Jaartallenleven contribue, de par son inscription à la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel, à la visibilité du patrimoine culturel immatériel. Cette inscription a accru sa notoriété ainsi que la visibilité de sa valeur pour la ville en tant que patrimoine culturel.

Au niveau local, l'assise de cette tradition et du patrimoine culturel immatériel s'est développée. Au niveau national, il existe un échange de connaissances avec d'autres traditions à travers la Flandre. Le partage de connaissance se situe principalement au niveau des mesures de sauvegarde.

Au niveau international, le Jaartallenleven peut développer des collaborations avec d'autres communautés patrimoniales qui perpétuent une tradition similaire. De telles initiatives peuvent contribuer à un plus grand respect mutuel et inciter au dialogue interculturel.

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été prises aux fins de la promotion et du renforcement de l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires en conséquence de son inscription.

Les Classes d'âge ont publié un dépliant pour la promotion de leur élément et organisé une nouvelle présentation du Jaartellenleven dans la cave du conseil de l'hôtel de ville. L'inscription sur la Liste représentative exerce un effet très positif sur la renommée de la tradition. Elle a renforcé l'élément, contribue à la continuité de l'engagement et suscite un sentiment de fierté. L'inscription coïncide en outre avec le lancement d'un projet de réflexion relatif à la sauvegarde, dont l'objectif est de favoriser la poursuite des efforts de documentation de la tradition (notamment l'archivage, l'inventaire et la mise en ligne de la collection sur Erfgoedplus.be) et le développement des travaux relatifs à la visibilité du phénomène dans la ville, aux nouvelles formes de promotion, de publication et de recrutement de membres, ainsi qu'à la collaboration.

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

La communauté patrimoniale, qui se compose essentiellement des différentes associations, est responsable de la sauvegarde de l'élément. L'activité principale pour la sauvegarde du patrimoine immatériel est la pratique de la tradition. L'établissement, chaque année, d'une nouvelle association et la transmission de l'information sur les fonctions et la signification du Jaartellenleven à Louvain constitue donc la principale mesure de sauvegarde. La Royale Association des groupes d'âge met à disposition des livrets sur la tradition et les différents

rituels. Chaque groupe d'âge est assisté par le groupe d'âge de dix ans son aîné (parrainage). Par exemple, les Hommes de 1973 sont actuellement assistés par les Hommes de 1963, qui eux-mêmes avaient été assistés par ceux de 1953, et ainsi de suite. Cette collaboration, cet échange et ce soutien intergénérationnels est également appelé le « fonctionnement par bloc » des groupes d'âge.

C.6. Contexte institutionnel

Informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- z. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- aa. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

Het Koninklijk Verbond der Jaartallen Leuven, Raadskelders 3000 Leuven, info@jaartallen.be, www.jaartallen.be

Stad Leuven, Professor Van Overstraetenplein 1 3000 Leuven, tel.: + 32 16 27 20 00, secretariaat@leuven.be

Erfgoedcel Leuven, Professor Van Overstraetenplein 1 3000 Leuven, tel.: + 32 16 27 22 85, erfgoedcel@leuven.be

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés pendant la préparation du présent rapport pour chaque élément concerné.

La Royale Association des groupes d'âge introduit chaque année un rapport sur l'état d'avancement à l'agence Arts et Patrimoine de la Communauté flamande. Elle y communique les informations relatives aux mesures de sauvegarde qu'elle a prises et fait le point sur la situation du Jaartallenleven à Louvain. Le présent rapport a été établi sur la base de ces informations et soumis, en novembre 2012, à l'approbation de la Royale Association des groupes d'âge et à la Cellule du patrimoine de la ville de Louvain.

Le site web www.immaterieelerfgoed.be fournit des informations relatives à l'efficacité des mesures de sauvegarde.

D. SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE

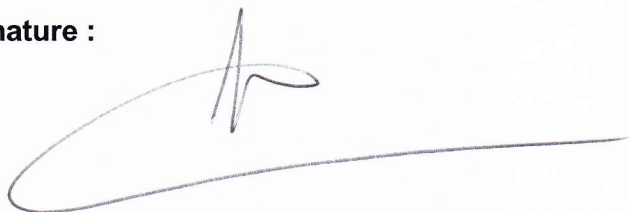
Le rapport doit se terminer par la signature originale du fonctionnaire compétent pour le signer au nom de l'État, accompagnée de son nom, de son titre et de la date de remise.

Nom : FRANCO CHAINAYE

Titre : Ambassadeur auprès de l'UNESCO.

Date : 13/12/2012.

Signature :



ANNEXE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA SOUMISSION DE DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUES, AUDIOVISUELS ET SONORES EN TANT QU'ANNEXES AU FORMULAIRE ICH-10

Les documents soumis en annexes au formulaire ICH-10 doivent être accompagnés par un document de cession de droits non exclusif autorisant l'utilisation des droits mondiaux sous quelque forme que ce soit à l'UNESCO (Formulaire ICH-07). Les documents soumis doivent être conformes aux spécifications techniques suivantes.

Photos

1. Numériques (de préférence) :
 - Support : CD ou DVD
 - Résolution : dimensions horizontale et verticale ≥ 1800 pixels
 - Format : RAW, TIFF, JPEG (compression minimale) ou PNG (compression minimale)
2. Épreuves :
 - Support : papier photographique, pas de papier ordinaire
 - Résolution : résolution d'impression pas inférieure à 300 dpi, taille minimale de 15 x 20 cm
3. Vidéo
 - Support : DVD, DV, MiniDV, DVCAM, digital betacam, DVCPRO
 - Résolution : minimum 720 x 576 pixels (PAL) ou 720 x 480 pixels (NTSC)
 - Format : DVD, .dv, Mpeg1, Mpeg 2, theora

Son

- Support : CD ou DVD
- Résolution : 16 bits, 44,1 kHz, stéréo
- Format : CD Audio (compatible hi-fi), wav, ogg vorbis

Cartes

- Support : CD ou DVD
- Format : Seules seront acceptées les cartes numérisées. Formats possibles : SHP (Shapefile), PDF, PSD, EPS, GIF, PNG

Livres

Les livres ou les recueils de textes sont bienvenus (pas plus de trois au total) mais doivent être directement liés à l'élément inscrit au patrimoine culturel immatériel.